

LA TRIBUNE DE L'ECONOMIE

Lundi 12
août 2013
N° 164 > 300 FCFA

L'actualité économique et financière en Côte d'Ivoire et dans le monde

CETTE SEMAINE DANS

JALO

Pénalités et amendes fiscales :
Comment obtenir
une atténuation

Pages 12-15

FINANCEMENT DE LA FILIÈRE CAJOU

Un fonds de 1,43
milliards disponible
pour les entreprises

Page 8

DÉPENSES DE SANTÉ

Un brevet pour
réduire le coût de
la drépanocytose

Page 5

PRÉFÉRENCE NATIONALE

Pourquoi l'Etat
veut "Ivoiriser"
le secteur industriel

Page 6

GESTION DE CARRIÈRES

Comment gérer un Plan
de formation continue
pour vos employés

Pages 10-11



Pages 2-3

APRÈS LE DOING BUSINESS

Le CPIA se positionne comme une exigence

► Pourquoi la CI a du mal à progresser

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Page 4

Une augmentation est-elle réaliste pour 2014 ?

INDICATEUR CPIA

Un baromètre mal connu des ivoiriens

Sur l'échiquier international, il y a des indices qui permettent de porter un regard critique sur les politiques économiques, financières et sociales des pays aussi bien en Afrique que dans le reste du monde. Parmi eux, il y a l'indice d'évaluation de la Performance des institutions et des politiques nationales (en anglais CPIA) de la Banque mondiale, qui jusque-là reste méconnu des populations.

G-A YAPY

En Côte d'Ivoire, les pouvoirs publics ainsi que les acteurs du secteur privé et de la société civile attendent chaque année de voir le classement du pays pour certains indicateurs de performance. On note le classement "Doing Business" de la Banque mondiale, l'Indice Ibrahim pour la Bonne Gouvernance (IIBG) de la Fondation Mo Ibrahim, l'Indice de Perception de la corruption (IPC) de l'Ong allemande Transparency International, l'Indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), etc. Une fois que ces indicateurs sont officiellement programmés, la presse nationale et internationale en font une large diffusion. Et les commentaires vont bon train çà et là. Concernant le "Doing Business" qui est le plus connu, la Côte d'Ivoire ne présente pas une image reluisante depuis des années. En témoigne le 177ème rang occupé en 2013, enregistrant

une perte de 10 points par rapport à 2012 où elle a été classée 167ème sur 187 pays au monde. Fort de cela, les autorités ivoiriennes se sont engagées sur de grands chantiers pour embellir le visage du pays dans le "Doing Business 2014". Et le premier ministre, ministre de l'économie et de des finances, Daniel Kablan Duncan ainsi que le Directeur général du Centre pour la promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), Essis Esmel Emmanuel, marquent une réelle détermination. Mais, il importe que le regard des pouvoirs publics soit tourné vers un autre indicateur.

Il faut mettre un accent particulier sur le CPIA

Hormis le "Doing Business", il y a un élément qui semble très pertinent pour juger les performances des politiques économiques mises en branle dans le pays. Il s'agit du "Country Policy and Institutional Assessment" (en



Le premier ministre, ministre de l'économie et des finances, Daniel Kablan Duncan devrait accorder une priorité aux indicateurs du CPIA

abrégé CPIA), portant sur treize points critiques. Il mesure en quelque sorte la pertinence et l'efficacité des actions publiques et la Banque mondiale s'en sert à divers niveaux. Notamment pour accorder les aides au pays en développement dans le monde. Plusieurs

bailleurs de fonds ainsi que des institutions internationales ont également recours à cet indice. Malheureusement, le CPIA n'est pas vraiment connu des ivoiriens, et même de plusieurs autorités publiques. Pourtant, il porte sur des analyses minutieuses de presque tous

les compartiments de la gouvernance économique et financière du pays. Par ailleurs, l'évaluation est faite chaque année avec des recommandations pour améliorer les performances. Il faut donc accorder de la priorité au CPIA... Vu les enjeux de la relance économique et surtout sa méconnaissance par les ivoiriens, "La Tribune de l'Economie" a jugé utile d'attirer l'attention des uns et des autres sur le CPIA. Dans ce focus, il s'agira dans un premier temps de présenter les résultats affichés par la Côte d'Ivoire sur la période 2010-2012. Puis, l'on fera une analyse des performances de l'économie ivoirienne pour faire ressortir les points forts et les points faibles du pays. Ensuite, une lucarne sera faite sur la manière dont la Banque mondiale utilise le CPIA pour les allocations des ressources IDA. Et nous terminerons par un commentaire sur les mesures en vue d'améliorer le rang de la Côte d'Ivoire ■

PERFORMANCES ECONOMIQUES DE LA CI

Le regard mitigé de la Banque mondiale

◆ Les forces et faiblesses de la Côte d'Ivoire

Depuis 1980, la Banque mondiale établit des notes pour mesurer les performances des pays pauvres en matière de gouvernance, à travers l'Évaluation de la politique et des institutions nationales. En se fiant aux résultats du CPIA 2012, quelques progrès sont à relever. Toutefois, il ne faut pas ignorer qu'il y a encore de nombreux points d'ombre à éclaircir. Quels commentaires pouvons-nous en faire ?

G-A YAPY

Il faut reconnaître que le CPIA a le mérite de réaliser une approche pragmatique des pays en étudiant la cartographie de leurs risques. Ce document vise à rendre compte de la qualité des politiques déployées aussi bien par les pays et les institutions à l'interne. Disons que le CPIA est un bon indicateur pour juger la manière dont les autorités publiques utilisent les ressources des contribuables et les impacts sur les différentes franges de la population. Il prend même en compte la politique de protection sociale dans les études de politiques. Dans les dernières évaluations de la Banque mondiale, ce sont 39 Etats de l'Afrique subsaharienne qui sont passés au scanner. Et la règle est que chaque pays devra obtenir un score compris entre 1 et 6. Plus la note est haute et tend vers 6, moins le pays est considéré comme « fragile ». En 2011 par exemple, le score CPIA moyen était de 3,2 points sur 6. Idem pour 2012. Globalement, le rapport d'évaluation des politiques et institutions des Etats africains révèle des résultats inégaux, en insistant sur le fait que la gouvernance demeure problématique. "Les pays africains qui appliquent de meilleurs politiques tendent à obtenir des taux de croissance plus élevés. Mais, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que cette croissance profite à tous", a précisé Punam Chuhan-Pole, économiste en chef par intérim pour la région Afrique de la Banque mondiale. Pour le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, il faut déjà noter que le score est légèrement en deçà de la moyenne africaine, c'est-à-dire 3,1 sur 6 points en 2012. Ce qui la place au 23e rang sur 39 Etats. Aussi, convient-il de noter que le pays



Au regard des résultats affichés par le CPIA 2012, les autorités ivoiriennes gagneraient à faire une véritable intégration et inclusion sociale

a fait quelques progrès passant d'un indice de 2,7 en 2010 à 2,9 en 2011, pour atteindre les 3,1 en 2012. Bien que l'on observe des avancées dans les performances économiques, beaucoup reste à faire. Quels sont donc les forces et les faiblesses de la Côte d'Ivoire ?

Ce qui a milité en faveur des performances ivoiriennes

Lors de la présentation du Rapport CPIA 2012, le 26 juin dernier à Abidjan, l'économiste principal de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, Jean-Noël Gogoua a vite fait de relever les progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire, bien qu'elle sort de conflits. Et cela se ressent à

divers niveaux, notamment dans la gestion macroéconomique où le pays affiche un score de 4,0 sur 6. Pour en arriver, l'on constate les nombreuses réformes engagées pour assainir le cadre global de la politique économique. A cela, il faudra adjoindre les efforts fournis sur le plan de la qualité de la gestion budgétaire et financière. Le pays obtient un indice de 3,5, représentant une nette amélioration par rapport à l'année précédente où l'on était à 2,5. Quant à l'efficacité de la mobilisation des recettes publiques, une fois de plus, la Côte d'Ivoire se maintient dans la loge des bons élèves de la Banque mondiale. Car sur trois années consécutives, le score reste intact à 3,5. Même si les opérateurs économiques se plai-

gnent encore de la pression fiscale, les régies financières (impôt, trésor public, douane) arrivent à atteindre les objectifs de recettes à elles assignés. Hormis ces aspects, la Côte d'Ivoire se fait également remarquer par une bonne maîtrise de son commerce extérieur, selon la note affichée par la Banque mondiale qui est de

4,0 en 2012. Sans ignorer la valorisation des ressources humaines, l'un des indicateurs faisant la fierté de la nation ivoirienne avec un score de 3,5. Telles sont les éléments qui ressortent du CPIA 2012 de la Banque mondiale au profit de l'économie ivoirienne. Mais, les choses ne s'arrêtent pas là.

LES RESULTATS AFFICHES PAR LA COTE D'IVOIRE

CRITERES D'EVALUATION	2010	2011	2012
A. GESTION ECONOMIQUE	2,7	2,8	3,3
1- Gestion macroéconomique	3,5	3,5	4,0
2- Politique budgétaire	2,5	3,0	3,5
3- Politique et Gestion de la dette	2,0	2,0	2,5
B. POLITIQUES STRUCTURELLES	3,3	3,3	3,3
4- Commerce extérieur	4,0	4,0	4,0
5- Secteur financier	3,0	3,0	3,0
6- Cadre réglementaire, environnement des affaires	3,0	3,0	3,0
C. DEVELOPPEMENT SOCIAL : INTEGRATION/INCLUSION ET EGALITE	2,4	2,6	2,9
7- Egalité du genre	2,5	2,5	3,0
8- Equité dans l'utilisation des ressources publiques	2,0	2,5	2,5
9- Valorisation des ressources humaines	2,5	3,0	3,5
10- Protection sociale et main-d'œuvre	2,5	2,5	2,5
11- Politiques et institutions axées sur la durabilité de l'environnement	2,5	2,5	3,0
D. GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC : BONNE GOUVERNANCE	2,4	2,6	2,9
12- Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,0	2,0	2,5
13- Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	2,5	3,5
14- Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,5	3,5
15- Qualité de l'administration publique	2,0	2,5	2,5
16- Transparence-responsabilité et lutte contre la corruption dans le secteur public	2,0	2,5	2,5
GENERAL	2,7	2,9	3,1

Source : Banque mondiale

Encore des zones de turbulences économiques

On remarque tout de suite que le secteur financier ne s'est pas vraiment amélioré sur les trois années écoulées. Car les difficultés de ce pan économique sont restées presque inertes. C'est à juste titre que la Banque mondiale affiche un score uniformisé de 3.0 sur la période allant de 2010 jusqu'en 2012. Un constat similaire pour ce qui est du cadre réglementaire et l'environnement des affaires. Il n'y a pas encore d'amélioration notable malgré tout ce qui semble être fait. La Côte d'Ivoire reste moyennement attractif, parce qu'elle n'a que 3.0 sur 6 points. Quant à l'égalité du genre, l'on

constate un pas en avant pour atteindre les 3.0 en 2012. Et la dernière loi votée par l'Assemblée nationale sur l'équité du genre a milité à l'atteinte de ce résultat. Mais, cela reste encore dérisoire face en grands défis du développement en matière de genre. D'autres points de faiblesses sont à relever. Il s'agit de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques. Et le CPIA 2012 est sans équivoque à ce niveau. Seulement 2.5 points qui prouvent que l'agent circule mal ou est mal distribuée dans les différentes couches de la population. Au regard de certains analystes de la vie économique du pays, il y a une nouvelle bourgeoisie, en minorité qui s'installe d'une part, tandis que la pauvreté va grandissant d'autre part. Tout simplement, la Côte d'Ivoire est vue comme

un mauvais modèle économique au titre de la redistribution des richesses. Que dire de la protection sociale et la main d'œuvre ? Là encore, des inquiétudes s'installent avec seulement 2.5 points affichés de façon récurrente. Les travailleurs ne sont pas assez protégés en terre ivoirienne, ainsi que leur sécurité au travail. Pour finir sur les zones d'ombres, le rapport de la Banque mondiale indexe les pouvoirs publics sur la bonne gouvernance. Et les ivoiriens constatent bien que les droits à la propriété et la gouvernance fondée sur les règles ne sont pas aux beaux fixes. De 2.0 en 2010, on passe à 2.5 en 2012. Ce qui correspond en même temps au regard porté sur la qualité des services rendus par l'administration publique. Et le chapitre de la transparence, la

responsabilité et la lutte contre la corruption dans le secteur privé vient clore le bal des contre-performances enregistrées. La Côte d'Ivoire évolue très lentement, pour n'atteindre que 2.5 points l'année passée. Une manière de dire que la corruption continue de ronger l'économie ivoirienne. Et les efforts à déployer sont plus que colossaux ■

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

Comment se font les allocations des ressources IDA

L'un des points déterminants des indicateurs CPIA, c'est d'aider la Banque mondiale pour attribuer ses ressources financières au pays en développement. A cet effet, les scores permettent à la Banque Mondiale de déterminer l'ampleur des crédits accordés par l'Association Internationale de Développement (AID).

G-A YAPY

Dans un premier temps, les experts de la Banque mondiale s'attèlent à calculer la note de performance du pays, (en anglais Country performance rating- CPR). La règle se présente comme suit :

$$CPR = 0.24 \times CPIA_{A-C} + 0.68 \times CPIA_D + 0.08 \times \text{Portefeuille}$$

Pour trouver le CPR, il faut faire une moyenne arithmétique des scores relatifs aux indices du pays en matière de Gestion économique, de Politique structurelle, et de Politique pour l'inclusion sociale et l'Équité. A cela, une pondération de 0.24 est attribuée. Quant à l'indice de Gestion du secteur public et des Institutions, un coefficient de 0.68 lui a affecté, auquel l'on adjoint le volume du portefeuille de la Banque mondiale multiplié par 0.08. C'est la somme des trois composantes qui donnent la note de performance du pays.



Le premier ministre Kablan Duncan saluant le premier de la Banque Mondiale lors de sa visite à Abidjan

Après cette étape, deux autres indicateurs macroéconomiques sont pris en compte, à savoir le Produit intérieur brut (PIB) par habitant et la population globale du pays concerné. D'où, la formule générale suivante:

$$\text{Allocation IDA} = f(\text{CPR}^{50}, \text{Pop}^{10}, \text{PIB}/\text{Hab}^{-0.125})$$

Il s'agit d'une fonction logarithmique qui dépend du CPR, le facteur le plus important (lorsqu'il est deux fois meilleur, l'allocation est 10 fois plus élevée); de la proportion de la population

(l'allocation est en hausse en fonction de la densité de la population); et d'un modeste biais en faveur des pays les plus pauvres (c'est-à-dire, les plus pauvres sont un peu plus avantagés).

En guise d'illustration, la Côte d'Ivoire qui affichait un CPIA de 2.7 en 2009 a permis d'avoir une enveloppe globale, au titre de IDA 16, à seulement 320 millions de dollars amé-

ricains sur la période 2010-2013. Ce qui correspond à environ 160 milliards de francs Cfa, tandis que la Burkina Faso a bénéficié de près de 800 millions de dollars sur la même période. Soit 400 milliards de F Cfa du guichet IDA du Groupe de la Banque mondiale. Fort heureusement, la note de la Côte d'Ivoire s'est légèrement améliorée pour être à 3.1 en 2012. En ce fiant à cette base, l'on peut espérer un peu plus de ressources financières pour le compte de l'IDA 17 en finalisation ■

AMELIORATION DES INDICATEURS CPIA

Les 12 déclencheurs qui s'imposent...

Au regard du bilan mitigé, il est plus qu'impérieux de mener des actions robustes en vue d'améliorer les performances ivoiriennes. Il y a des axes stratégiques de l'économie à remodeler. Ce sont des leviers indispensables pour améliorer le rang de la Côte d'Ivoire.

Ces déclencheurs ne sont des éléments isolés, parce que déjà connus et l'on ne manque d'interpeller les pouvoirs publics sur certains axes. D'ailleurs, la Banque mondiale, à travers l'analyse des performances CPIA 2012, a fait savoir que ces domaines présentent un grand potentiel pour augmenter le score de la Côte d'Ivoire. Et cette institution de Breton Woods recommande que le gouvernement ivoirien s'engage sur des pistes tels que :

1. Faire en sorte que la gouvernance économique ait une pondération plus élevée. Cela bénéficierait énormément dans la mise en œuvre du Plan national de bonne gouvernance et de Lutte contre la Corruption en Côte d'Ivoire.
2. Avoir plus de transparence dans la gestion des ressources naturelles au niveau de l'allocation des permis et des concessions sur une base compétitive. Ce qui nécessite le maintien

de la conformité de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à l'instar des mines, du pétrole et de l'énergie.
3. Aller à plus de transparence dans les procédures de passation des marchés publics pour éviter de nombreux gâchis.
4. Faire une meilleure allocation des ressources aux secteurs sociaux, avec des résultats tangibles pour les populations ciblées.
5. Tenir les engagements en matière de gestion de la dette publique du pays. Notamment le Contrat de désendettement-développement (C2D), la dette commerciale et la dette intérieure qui sont d'autres challenges à relever.
6. Finaliser, adopter et mettre en œuvre la Stratégie de réforme du secteur financier pour que les ivoiriens aient plus accès à des prêts bancaires.
7. Renforcer l'accessibilité et la qualité du système judiciaire de la Côte d'Ivoire. Toutefois,

les nombreux maux qui minent la justice ivoirienne sont à extirper.

8. Accélérer les réformes dans les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé. Il faut que la perception des populations sur ces axes de l'économie soit plus accrue en termes de qualité et d'accès aux services.

9. Améliorer la cohérence entre les allocations budgétaires et les priorités consignées dans le Plan national de développement (PND) 2012-2015

10. Consolider la mise en œuvre du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) en finançant les CDMT sectoriels du pays.

11. Renforcer l'application des standards environnementaux dans la gestion des ressources naturelles.

12. Susciter une plus forte implication de la Société civile, notamment la presse ivoirienne dans le contrôle de l'action des décideurs publics.

Et selon l'un des experts de la Banque mondiale, le dernier pilier est le plus important et vu comme gage de succès des précédents. Parce qu'il oblige les pouvoirs publics à rendre compte de leur gestion des ressources publiques. C'est pourquoi la pression de la société civile sur l'Etat s'avère incontournable pour stimuler le CPIA de la Côte d'Ivoire ■

GUY-ASSANE YAPY

NOTES GLOBALES CPIA DES PAYS D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, 2012		
RANG	ETATS AFRICAINS	NOTE
1	Cap-Vert	3.9
2	Kenya	3.9
3	Burkina Faso	3.8
4	Ghana	3.8
5	Rwanda	3.8
6	Sénégal	3.8
7	Tanzanie	3.8
8	Mozambique	3.7
9	Ouganda	3.7
10	Bénin	3.5
11	Lesotho	3.5
12	Niger	3.5
13	Nigeria	3.5
14	Zambie	3.5
15	Ethiopie	3.4
16	Gambie	3.4
17	Mali	3.4
18	Sierra Léone	3.3
Moyenne IDA-AfSS		3.2
19	Burundi	3.2
20	Cameroun	3.2
21	Malawi	3.2
22	Mauritanie	3.2
23	Côte d'Ivoire	3.1
24	Libéria	3.1
25	Sao Tomé et Príncipe	3.1
26	Congo, Rép. du	3.0
27	Guinée	3.0
28	Madagascar	3.0
29	Togo	3.0
30	Comores, Les	2.8
31	Angola	2.7
32	Rép. Centrafricaine	2.7
33	Congo, Rép. Démocratique	2.7
34	Guinée Bissau	2.6
35	Tchad	2.5
36	Soudan	2.3
37	Zimbabwe	2.2
38	Erythrée	2.1
39	Sud-soudan	2.1

Source : Banque mondiale

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Une augmentation est-elle réaliste pour 2014 ?

À l'occasion de la fête d'indépendance, l'annonce faite par le Chef de l'Etat d'augmenter le salaire des fonctionnaires en 2014, a visiblement été la principale information du 53^{ème} anniversaire de la Côte d'Ivoire. Le Président Ouattara a laissé entendre que le pays a désormais la capacité de procéder à l'augmentation des salaires bloqués depuis plus de deux décennies. Au-delà de la volonté du président de la République de mettre fin aux difficultés des fonctionnaires, est-il réaliste de penser à une augmentation des salaires en 2014?

MARINA SIDIBÉ

Dans l'interview radio télévisée qu'il a accordé à la télévision nationale, l'information livrée par le chef de l'Etat intervient dans un contexte éprouvant pour les fonctionnaires. Cherté de la vie, augmentation des denrées de première nécessité, augmentation des frais de scolarité, etc. Même si le président de la République n'a pas donné la proportion à laquelle il compte augmenter les salaires des fonctionnaires, il vient ainsi de toucher à l'une des préoccupations majeures des ivoiriens depuis de nombreuses années. Dans sa déclaration, le Chef de l'Etat ne s'est pas contenté d'annoncer cette "bonne nouvelle", selon lui, cela est la résultante de la croissance forte et soutenue dont fait en ce moment preuve la Côte d'Ivoire. En première impression, l'optimisme du chef de l'Etat est fort appréciable, mais il faut relever que dans la pratique, les choses ne semblent pas toujours aisées.

En effet, l'an 2014 qui se présente comme une année charnière avant les joutes électorales de 2015, faut-il penser comme certains que cette sortie du chef de l'Etat a une portée plus politique qu'économique? Pas si sûr. Toutefois, au regard de certains indices de l'heure, la possibilité d'une augmentation en 2014 ne semble pas totalement réaliste, à condition que la proportion prévue par le président de la République sur les salaires ne soit tellement infime qu'elle ne saurait satisfaire à l'objectif initial qui est de soulager les fonctionnaires. Ces indices vont de l'opération d'identification des fonctionnaires aux indicateurs macroéconomiques, en passant par les exigences des institutions de Brettons Wood en matière de politique budgétaire. De quoi s'agit-il?



Les fonctionnaires de Côte d'Ivoire attendent impatiemment l'annonce faite par le Chef de l'Etat

Fonction Publique : Une masse salariale hors-normes

Le mardi 06 août dernier, le ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, Gnamien Konan, annonçait que quelques 3 000 fonctionnaires fictifs ont été extirpés de l'administration publique sur les 160.000 que comptent le pays. Aux dires du ministre, ce coup de filet permettra à l'Etat de faire une économie annuelle de près de 9,3 milliards de francs CFA, là où la masse salariale annuelle des fonctionnaires de l'Etat avoisine le tiers du

budget national, soit environ 800 milliards de FCFA. Pourtant selon les normes de convergences communautaires en matière de politique budgétaire, et les exigences des institutions de Bretton Woods, la masse salariale de l'administration publique ne doit être au-delà de 25% des ressources propres du pays. En Côte d'Ivoire, cette exigence n'est pas respectée, car la masse salariale avoisine les 40% des ressources intérieures. Face à ce handicap, comment procéder une fois encore à une augmentation du salaire des fonctionnaires sans faire exploser la masse salariale glo-

bale et se mettre en porte-à-faux des exigences des institutions de Brettons Woods. De ce fait, malgré l'opération de recensement qui a permis d'extirper des rangs des fonctionnaires de Côte d'Ivoire, ceux qui n'y avaient leur place, la masse salariale reste toujours inquiétante. Par conséquent de quel levier le président de la République se servira-t-il pour réaliser son vœu d'augmenter les salaires? Sûrement les leviers fiscaux qui sont considérés comme un instrument de la politique budgétaire.

Augmentation des salaires, augmentation des recettes fiscales ?

Dans toute politique économique, il est inconcevable de s'endetter pour augmenter la masse salariale d'une administration publique. Autrement dit, ce sont sur les recettes propres qu'un pays qui permettent de procéder à l'augmentation ou pas de ses salaires, et non sur des fonds alloués par les partenaires au développement ou des bailleurs de fonds. Bien entendu, c'est sur l'accroissement des recettes fiscales que l'Etat va s'appuyer pour augmenter le salaire des fonctionnaires. Et celles-ci n'ont pas connu une évolution significative. Car ce sont les mêmes entreprises qui existent et qui payent les impôts. Le volume d'entreprises qui s'installent en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise n'est pas important et ne peut encore faire exploser à la hausse les recettes fiscales. En outre, les nombreuses missions de prospection n'ont pas encore produit les résultats attendus. L'option de la création de nouvelles taxes va-t-elle être envisagée par le gouvernement? Rien n'est moins sûr.

Comme on le voit, l'augmentation annoncée des salaires des fonctionnaires requiert de la part du gouvernement d'importantes réflexions et des sacrifices. Si d'aventure, l'Etat opte pour la création de nouvelles taxes pour réaliser son projet d'augmentation de la masse salariale dans la fonction publique, il est clair que les premières victimes seront les entreprises du secteur privé qui vont devoir en plus de faire face à une pression fiscale plus accrue, procéder à la revalorisation du SMIG, comme l'a aussi annoncé le chef de l'Etat. Toute chose qui pourrait créer d'énormes difficultés au secteur privé ■

ELECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Moussa Diomandé, le candidat des PME, investi

L'élection des élus à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) s'annonce très serrée. En effet, après la publication officielle de la date des élections pour le mois d'octobre, déjà deux candidats ont déjà affiché leurs ambitions en moins d'une semaine.

CHECK KONÉ

Après le candidat Kouassi Parfait, présenté à tort ou à raison comme le candidat des industriels, c'est autour de Moussa Elias Farakhan Diomandé, président de l'Association ivoirienne des entreprises privées, de se présenter comme le candidat des PME pour briguer le poste de président de la CCI-CI. C'est le mardi 06 août dernier, que Moussa Elias Farakhan Diomandé a été investi par ses pairs, à l'hôtel pullman. « Nous voulons faire de la chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire un outil de dialogue social permanent et un lieu de décision stratégique sur la stratégie industrielle, économique de la Côte

d'Ivoire », a promis le candidat Moussa Diomandé, qui avait pour la circonstance à ses côtés, plusieurs prometteurs de PME et chefs d'entreprises. Le président Fondateur de la multinationale GLS Catering et Services, a dit promouvoir le label "made in Côte d'Ivoire" en mettant en place un observatoire qui suivra les indicateurs clefs et vérifiera que celui-ci progresse et gagne des parts de marché partout dans le monde. Pour les PME/PMI, le candidat Moussa Diomandé projette de recommander aux pouvoirs publics, de créer un grand fonds souverain qui sera capable d'identifier et de créer de la valeur en soutenant les start-up ivoiriennes. Il envisage aussi canaliser l'épargne des ivoiriens vers les



Le président Fondateur de la multinationale GLS Catering et Services veut briguer la présidence de la CCI-CI

PME/PMI. Nous voulons une Chambre de Commerce et d'Industrie moderne, modèle, dynamique et efficace. Elle doit se placer du côté des PME/PMI, de l'artisanat, etc. En gros, il faut qu'elle se place du côté de ceux qui feront l'émergence demain. En réalité, ce n'est pas le taux de croissance en lui-même qui est important, c'est son contenu et sa qualité. La croissance doit nourrir un modèle économique. La performance de nos PME/PMI va permettre la création d'un modèle économique ivoirien spécifique et qui va nous permettre de nous démarquer des autres modèles", a soutenu celui qui fait office de candidat des PME dans la course à la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ■

DÉPENSES DE SANTÉ

Un brevet pour réduire le coût de la drépanocytose

Le traitement de la drépanocytose est l'un des plus coûteux au monde. Une difficulté qui pourrait être résolue avec la mise au point en Côte d'Ivoire du procédé Frima.

MARIUS NOUZA

Magnétologue de profession et Directeur de la Compagnie africaine de magnétothérapie (Camag), société spécialisée dans l'application de flux d'impulsions magnétiques dans différentes pathologies lourdes affectant le fonctionnement normal du corps humain, Jean Paul Pinard découvre par hasard en 2007 les résultats surprenant de cette technique sur la drépanocytose. Ces résultats vont aboutir à la naissance des flux répétitifs d'impulsions magnétiques (Frima®), un procédé qui permettrait de traiter cette maladie définitivement et les crises vaso-occlusives en moins de 48 heures sans prises de médicaments spécifiques.



Jean Paul Pinard veut passer à la fabrication à grande échelle des appareils générateurs d'impulsions magnétiques

Une réduction considérable des dépenses

La drépanocytose concerne 600 millions de personnes à travers le monde. Avec un taux de prévalence de 14%, la Côte d'Ivoire abrite près de 2,5 millions de personnes malades. Il existe

en ce moment deux procédés de traitement de la drépanocytose. Il y a d'abord le traitement par la greffe de moelle osseuse qui est un procédé très onéreux et donc hors de portée de toutes les bourses. Le traitement définitif revient à 100 000 euros, soit 65,595 millions de FCFA. La deuxième technique

comprend diverses techniques dont la pharmacopée. Elle permet seulement aux malades de rester en vie pour un traitement annuelle oscillant entre 700 et 800 000 FCFA. A ces deux procédés vient s'ajouter la technique de M. Pinard. Elle permet de traiter la drépanocytose et ses séquelles sur quelques

années à raison de 60 000 F l'année à l'aide d'un appareil générateur d'impulsions magnétiques. Le Frima® offre par ailleurs, l'avantage de faciliter l'accès aux soins car le patient peut lui-même se l'administrer à domicile, ou le faire des proches, évitant ainsi les frais de transport et l'encombrement des hôpitaux. La prochaine étape pour Pinard est de passer à la fabrication à grande échelle.

Difficile d'obtenir un financement public

Depuis son invention, Mr Pinard, qui est marié à une ivoirienne, veut faire fabriquer les appareils en Côte d'Ivoire, son pays d'adoption. Ce qui permettra de créer 1 500 emplois prévisionnels, compte tenu du marché mondial de 600 millions de personnes que représente la drépanocytose. Par ailleurs, selon des estimations, les licences d'utilisation du procédé Frima® peuvent rapporter 12 000 Millions de francs Cfa annuel en prenant simplement 20% du marché mondial. Chaque licence d'exploitation coûtera 350 000 par personne morale et 350 000 francs Cfa

par appareil et par an. Malheureusement, c'est la croix et la bannière pour trouver des financiers, surtout avec l'Etat de Côte d'Ivoire. Cela fait aujourd'hui cinq ministres de la Santé avec lesquels Mr Pinard a essayé de développer son projet. Mais hélas, toujours pas de réponse favorable hormis l'actuelle Ministre de la santé Mme Koffie Goudou qui lui a consacré récemment 10 minutes d'entretien. Cette dernière l'a orienté vers le Professeur Malan Kla Anglade.

Devant cet immobilisme, âgé de 70 ans, lui et son épouse sont résolus à vendre au plus offrant le brevet Oapi n° 15 775. Pour lui, les autorités ivoiriennes n'ont certainement pas compris les enjeux de ce brevet pour le pays qui devrait normalement en être le principal bénéficiaire si l'Etat s'engage dans la fabrication à grande échelle des appareils. Le coût estimatif du brevet varie entre 5 et 25 milliards de FCFA. La fabrication des appareils pour 30% du marché mondial nécessite la mobilisation de 3 milliards de FCFA ■

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La Chambre des métiers et la PFS-CI unissent leurs stratégies

C.K

Adopter des réponses durables et efficaces à la problématique de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, tel est le sens du partenariat que la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et la Plate-forme de Services de Côte d'Ivoire (PFS-CI) viennent de tisser. La signature de convention a eu pour cadre le siège de la PFS-CI aux II-Plateaux, le vendredi 02 août 2013. En effet, cette convention cadre entre ces deux entités a pour objet de définir les axes de coopération possibles dans lesquels les deux organismes conviennent de développer des projets en mettant en synergie, leurs compétences et leurs ressources, pour apporter

une réponse efficace et durable à la question de l'insertion des jeunes. A en croire, le Président du Conseil d'Administration de la PFS-CI, ADAMA COULIBALY, ce projet rentre dans le cadre de la politique de déploiement et de la continuité de la mission initiale de la PFS-CI qui est l'insertion des jeunes de 18 à 40 ans par l'activité économique. "La PFS-CI a choisi de bâtir sa stratégie d'insertion professionnelle en attaquant la question du chômage des jeunes par l'angle du développement local (...) La Chambre des métiers est donc un partenaire idéal qui aura un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs que notre dispositif ambitionne d'installer. Nous serons certainement à même de proposer des réponses durables aux jeunes en quête d'emploi", a ex-

pliqué le PCA de la PFS-CI. Dans le contenu de cette convention, les deux structures s'engagent à développer ensemble plusieurs axes d'actions notamment sur la conduite des études d'identification de métiers porteurs, la formation des jeunes par l'apprentissage, l'installation des jeunes, le lobbying auprès des pouvoirs publics pour mobiliser des financements publics et intégrer des clauses sociales dans les marchés publics au profit des jeunes et des artisans, etc. Le Président de la CNMCI, M. Bamba Kassoum, s'est dit satisfait des engagements de chaque partie formulés dans ladite convention. Il a promis remplir sa part dans la réalisation des projets de la CNMCI et la PFS-CI ■

EMPLOIS JEUNES

La Sotra accueille 248 stagiaires grâce au Pejedec

MARIUS NOUZA

Le jeudi 1er Aout 2013 revêtait un caractère particulier à la Société des transports Abidjanais (Sotra). En effet, c'est ce jour qu'a choisi la direction pour accueillir 248 stagiaires dans ces locaux grâce au Projet emplois jeunes et développement des compétences (Pejedec). Dans le cadre de l'une des composantes de ce projet consistant à la mise en stages directs de diplômés dans les entreprises pour résoudre les difficultés d'insertion liées à l'expérience professionnelle, le Pejedec a sélectionné à travers un processus "transparent" mis en place en partenariat avec l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (Agepe) et la Sotra, 248 jeunes pour des stages de qualification au sein de ladite entreprise. Ces stages sont destinés à se transformer en des contrats d'embauche sur le seul critère du

mérite des apprenants. C'est pourquoi le coordinateur national du Pejedec, Adama Bamba a insisté sur la nécessité pour les apprenants de mettre du sérieux dans l'opportunité de stage qui leur est offerte. "La mise en stage n'est que le début, la finalité c'est que les jeunes soient recrutés. La Sotra selon ses moyens et ses besoins peut recruter parmi vous 50, 75 ou même 100%. Mais en fin de compte le succès de ce processus repose sur vous. Ceux qui ne seront pas recrutés, ne le seront pas de leur propre chef. Il faut savoir qu'aucune entreprise n'embauche des personnes qui ne contribuent pas à la création de richesses." Sur ce point le Directeur général de la Sotra s'est voulu rassurant. Son entreprise est fortement engagée dans la lutte contre le chômage des jeunes. Pour preuves, sur 1 200 personnes que le Pejedec compte mettre en stage, elle a décidé d'en accueillir environ 500. En plus, cette mise en stage tombe au moment où la société

est en pleine relance. De 90 au moment de la crise postélectorale, la société compte aujourd'hui 650 autobus en fonction et 50 autres autobus vont être mis en service prochainement dans la commune de Port-Bouet. A travers un programme d'acquisition en cours actuellement la société compte atteindre le chiffre de 1000 autobus et de 20 bateaux-bus dans son parc à la fin de l'année 2013. Tout ceci présage d'un besoin manifeste en personnel dans les mois à venir. Pour les seuls postes de machinistes et mécaniciens, elle compte recruter 1500 personnes au fur et à mesure des arrivées des autobus. Pour ce qui concerne les métiers transversaux tels que les ressources humaines, le juridique, la finance et comptabilité, des recrutements seront possibles à compter du début de l'année 2014 ■

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT

Le meilleur Business Plan récompensé par la JCI

Depuis le samedi 03 août dernier, les lauréats du concours du Best Business Plan Compétition (BBPC) lancé le 16 mars dernier par l'Organisation Locale Membre (OLM) Abidjan, sont connus. Les trois meilleurs ont été distingués et ont reçu des prix. Le lauréat du 1er prix a remporté la somme de 500 000 Fcfa, celui du 2e prix 150 000 FCfa et le 3e 100 000 Fcfa. Mais bien avant, une conférence publique sur le thème « procédures de déclarations fiscales des entreprises », animée par M. Nasser Koffi, sous-directeur de l'IGR. Selon le conférencier du jour, il est important de sensibiliser les populations sur le paiement de l'impôt qui est un acte civique. «Le paiement de l'impôt est un acte citoyen, mais aussi un outil de gouvernance et un levier économique. C'est pourquoi quelque soit la couche sociale ou l'activité, il faut payer ses impôts en fonction du régime auquel nous sommes imposés», a déclaré M. Nasser Koffi. Dans son exposé, le sous-directeur de l'IGR a expliqué que le système fiscal ivoirien est déclaratif mais contrôlé. Autrement dit, le système ivoirien donne l'opportunité au contribuable de déclarer son activité sans contrainte. Toutefois, des contrôles inopinés sont souvent effectués en entreprise pour vérifier du régime fiscal de l'entrepreneur. "En Côte d'Ivoire, nous avons différents types d'imposition dont le régime forfaitaire destiné aux petits commerçants et artisans. Ce régime est communément appelé taxe communale ou impôt synthétique. Il y a également le régime simplifié d'imposition (RSI), et le régime normal d'imposition (RNI). M. Nasser poursuit son exposé en présentant les sanctions prévues par la loi en cas de non déclaration de son activité ou de la ces-



Konan Auguste, président en exercice de la JCI Abidjan

sation de son activité. Sur ce dernier point, le conférencier a rappelé qu'en cas de cessation des activités d'une entreprise, l'entrepreneur se doit d'adresser un courrier pour signifier la cessation de ses activités. Au quel cas encourt une peine de prison allant de 5 ans à 10 ans de prison. Le président de la JCI ABIDJAN, Auguste Konan, a dans ses propos, remercié toutes les personnalités qui se sont investies dans la réalisation de ce concours. A mi-parcours de sa mandature, le président Auguste Konan vient ainsi de marquer un grand coup avec l'engouement enregistré par BBPC ■

M.S

PRÉFÉRENCE NATIONALE

L'Etat veut "ivoiriser" le secteur industriel

Pour atteindre l'émergence en 2020, le gouvernement ivoirien veut compter sur un tissu industriel plus dynamique. Mais cela ne peut se faire sans que les ressources locales ne puissent véritablement en être les principales actrices. La volonté des autorités ivoiriennes d'impliquer les nationaux dans l'actionnariat des entreprises du secteur industriel sonne comme le début d'une politique de préférence nationale.

MARIUS NOUZA

À la sortie du conseil des ministres du 5 août dernier, Bruno Koné Nabagné s'est appesanti sur la nouvelle politique industrielle de la Côte d'Ivoire. Selon sa communication, le rôle nouveau de l'industrie ivoirienne est de servir de levier devant contribuer au développement des autres secteurs d'activités. Pour cela, le gouvernement veut renforcer le lien production-transformation dans le but de créer plus de valeur ajoutée à l'économie ivoirienne et de favoriser la création de plus d'emplois durables, notamment pour les jeunes. Mais au-delà de cette annonce qui sonne comme une redite, l'information qui constitue une véritable innovation est le commentaire relatif à la mise en place d'une politique visant à favoriser l'actionnariat ivoirien dans le capital des entreprises du secteur industriel. En d'autres termes, cela signifie que l'Etat veut "ivoiriser" dans une certaine proportion son économie industrielle, et au-delà, l'économie nationale. De tout temps, les capitaux étrangers dans l'économie nationale ont suscité des inquiétudes non seulement chez les opérateurs économiques qui voient en cela une menace pour leurs activités, mais surtout chez les populations en proie à des élans nationalistes et souverainistes justifiés ou non. Cette annonce du porte-parole du gouvernement montre en effet que le gouvernement comprend de plus en plus les enjeux liés à la préférence nationale.

Vers un quota d'actionnariat ivoirien dans les multinationales

La préférence nationale, aussi appelée « contenu local » (terme moins péjoratif) est



Les autorités ivoiriennes veulent impliquer les nationaux dans l'actionnariat des entreprises du secteur industriel. Ici le président Alassane en Compagnie du DG d'Olam, Sunny Verghese

un concept avec une définition multiforme selon qu'il s'agisse de l'activité de production, de la gestion de la main d'œuvre ou du financement de l'économie. Mais de manière générale il consiste, pour le gouvernement, à asseoir une partie plus ou moins importante de son économie sur les ressources locales, qu'elles soient humaines et/ou financières. Dans le cadre de la production industrielle, par exemple, la politique de préférence nationale peut amener le gouvernement à exiger des manufacturiers d'un produit donné (par exemple le lait) à avoir recours exclusivement ou en grande partie à la matière première produite localement. Globalement, le contenu local concerne les emplois, l'actionnariat des

entreprises, l'activité de sous-traitance, les matières premières, (...) qu'il faut "ivoiriser" ou utiliser abondamment afin de donner une couleur plus nationale à l'économie. Dans l'exemple donné par le ministre Koné Bruno, il est question d'exiger des entreprises industrielles multinationales ou pas, un quota d'actionnariat ivoirien. Mais l'état réfléchit également à l'instauration de quotas réservés à la sous-traitance locale sur les grands projets d'investissements notamment dans le domaine des infrastructures. Cette réflexion arrive comme une réponse aux inquiétudes des entrepreneurs ivoiriens qui se plaignent régulièrement de la trop grande importance accordée par les autorités ivoiriennes aux grandes

entreprises internationales dans l'attribution des contrats de marchés publics. En effet, le ministre Patrick Achi avait recommandé à ces derniers au cours de la cérémonie de lancement d'une formation d'entrepreneurs et ingénieurs en BTP l'année dernière, de privilégier pour le moment les contrats de sous-traitance avec les multinationales. Ensuite, avec l'expérience acquise, ils pourront se regrouper pour solliciter des marchés plus grands.

Des contraintes à prévoir

A qui profitera l'ivoirisation des capitaux des entreprises du secteur de la transformation ? Cette question mérite d'être posée dans la mesure où si rien de particulier n'est fait, ce sont les mêmes qui profiteront toujours, c'est-à-dire le cercle restreint d'opérateurs économiques qui gravitent autour du pouvoir en place ou qui sont suffisamment assez forts pour s'imposer d'eux-mêmes. Il faut en effet une véritable politique de promotion de la prise de participation auprès des fonctionnaires et travailleurs du secteur privé afin de favoriser la création d'une classe moyenne ivoirienne, seule capable de faire entrer la Côte d'Ivoire dans l'émergence économique. Beaucoup de produits financiers restent méconnus de ces derniers, qui généralement se bornent à opter pour l'épargne tout court. Par ailleurs, l'une des contraintes pour la réussite de la politique de contenu local pourrait se situer au niveau de la création d'emplois. Selon le Ministre du Plan, Mabri Toikeusse, intervenant auprès d'un confrère de la presse internationale, les chinois vont investir dans les années à venir près de 10 milliards de dollars dans des projets d'infrastructures. Cette volonté géné-

reuse de financement pourrait être accompagnée de mesures d'allègement de la part du gouvernement à travers l'attribution de marchés de gré à gré. Quant on sait que les chinois ont tendance à débarquer avec leur propre main d'œuvre prête à travailler, il y a fort à parier qu'il sera difficile pour le gouvernement de réussir le volet emploi local de sa nouvelle politique orientée contenu local.

Un concept à la mode en Afrique

Le concept de contenu local n'est pas nouveau en Afrique, c'est une tendance qui commence à s'imposer de plus en plus sur le continent. La Côte d'Ivoire essaie de la mettre en œuvre, mais d'autres pays africains en sont déjà pionniers. C'est le cas de l'Afrique du Sud de Nelson Mandela, qui depuis 2007 a institué le Black Economic Empowerment (BEE) appliquée à tous les secteurs d'activités avec pour objectif de rattraper le supposé retard accusé par les noirs par rapport aux blancs sur le plan économique. Cette politique a fait naître une forte classe moyenne noire dans ce pays. Ensuite ce fut l'Algérie, le Nigéria et l'Angola qui ont appliqué cette politique à leurs secteurs pétroliers respectifs. En matière de réglementation, le Nigeria se présente comme le pays le plus évolué avec le vote en avril 2010 du Nigerian Content Act. Cette loi qui est une première en la matière a pour objectif de faire en sorte que 70 % des 18 milliards de dollars investis chaque année dans le pétrole soient des capitaux nigériens. Par ailleurs, il faut noter qu'en plus de donner le pouvoir économique aux nationaux, le contenu local à l'avantage de favoriser le transfert de technologie d'un pays à l'autre ■

INDUSTRIE TOURISTIQUE EN CI

Face au défi du professionnalisme

La relance du secteur touristique grippée par plusieurs années de crise sociopolitique est au centre des priorités du gouvernement ivoirien. Face aux objectifs de croissance en matière de flux touristique, la réalité des établissements touristiques ainsi que des professionnels qui les animent n'est pas du tout reluisante. En effet, face à des standards internationaux de plus en plus exigeants, le secteur ivoirien du tourisme est à la peine même si des actions particulièrement encourageantes, qui dénotent d'une certaine prise de conscience, commencent à être menées.

Le gouvernement ivoirien ambitionne d'atteindre 500 000 touristes à l'horizon 2015. Même si cet objectif a une allure quelque peu symbolique (des pays comme l'Égypte, la Tunisie ou encore le Maroc tournent autour de 10 millions de touristes), la volonté ainsi affichée est déjà louable. Seulement, la question qui se pose est de savoir comment augmenter le nombre de touristes quand une écrasante partie de cette industrie n'offre pas des prestations à même de concurrencer les grandes destinations touristiques africaines.

Des professionnels pas vraiment à la hauteur

Le tourisme devient de plus en plus exigeant de par le monde. C'est même une industrie à part entière faisant entrer d'importantes devises et favorisant la création de nombreux emplois dans certains

pays. Et ce sont de vrais professionnels qui animent cette industrie. Toutefois, en Côte d'Ivoire, le constat est particulièrement alarmant. En effet, dans un dossier réalisé sur la relance du tourisme en Côte d'Ivoire, le bimestriel PME Magazine dans son numéro 38 avait dressé un tableau sans complaisance de ce secteur. Il en ressort que la Côte d'Ivoire regorge d'un énorme potentiel touristique qui n'est pas vraiment exploité. Une des raisons réside dans le manque de professionnalisme qui caractérise les acteurs du tourisme. Cette situation étant exacerbée par de nombreuses défaillances au niveau de l'autorité de tutelle qu'est le ministère du tourisme. Celle-ci se caractérise par une insuffisance criarde de personnel qualifié et de matériel de travail, toute chose qui est à la base du manque de contrôle sur les établissements de tourisme en Côte d'Ivoire. Il n'en fallait pas plus pour que ces établissements prolifèrent dans une totale anarchie et bien souvent même dans

l'informel et l'illégalité complète. Avec donc de pareils établissements, qui ne sont en fait que de nom, la relance du tourisme ivoirien ne pouvait produire des résultats positifs dans la mesure où ils ternissaient l'image de cette destination. Toutefois, il y a quelques raisons d'espérer.

Vers une prise de conscience des acteurs du tourisme

Il faut véritablement croire qu'à la vue des enjeux auxquels doit faire face leur secteur, les acteurs du tourisme en Côte d'Ivoire ont décidé de prendre le taureau par les cornes afin d'assainir leur milieu. Et c'est dans ce cadre que la Fédération Nationale de l'Industrie Touristique de Côte d'Ivoire (FENITOURCI) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) a lancé, le 02 Août dernier, un programme national de renforcement des capacités des professionnels du

tourisme. Il consiste en la tenue d'une série de sessions de formation couvrant aussi bien les sujets liés à la gestion des entreprises qu'aux aspects professionnels et techniques des métiers du tourisme. Pour ce faire, 22 consultants et experts de la gestion et du tourisme devront être mobilisés pour l'animation des différentes sessions de formation. Avec pour résultats attendus : de meilleurs outils de gestion entrepreneuriales ; une amélioration de l'hygiène et de la sécurité alimentaire ; une meilleure qualité des prestations pour un réel professionnalisme. Ce programme de formation prévu pour démarrer le 20 Août prochain va offrir de grands bénéfices aux hôtels, maquis, restaurants, agences de voyages, agences de location de véhicules et artisans d'art touristique membres de la FENITOURCI. Cette initiative particulièrement louable mériterait d'être encouragée en attendant des actions concrètes du ministère.

Le ministère du tourisme doit intensifier ses actions

« Très bientôt, l'inspection générale et d'autres services seront sur le terrain en vue du classement et du reclassement des établissements touristiques en Côte d'Ivoire (...) J'y tiens beaucoup » a déclaré le ministre du tourisme Roger Kacou, lors du lancement de ce programme de renforcement des professionnels membre de la FENITOURCI. Il faut voir dans cette déclaration un véritable réveil de l'institution de tutelle du tourisme en Côte d'Ivoire longtemps resté dans une certaine torpeur. Toutefois, cela ne saurait suffire. Une véritable politique de relance de tout le secteur devrait être élaborée par le ministère afin d'amorcer la relance du tourisme en Côte d'Ivoire vu la prise de conscience qui est constatée au niveau des acteurs. D'importantes devises et de nombreux emplois pourraient en ressortir ■

BORGIA KOBRI

DÉCRYPTAGE

UNIWAX CI, la nouvelle pépite dorée des spéculateurs de la BRVM !

S'il y a une valeur boursière dont la performance a surpris tout le monde au terme du premier semestre 2013, c'est bel et bien le titre UNIWAX-CI. Rares sont ceux qui prévoient le taux de croissance actuellement réalisé par cette société opérant dans l'industrie textile.



Monsieur Jean Louis Ménudier, Directeur Général d'UNIWAX CI en compagnie du Directeur Général des douanes de Côte d'Ivoire

Alors que certains acteurs du marché anticipaient une stabilisation de son cours dans la zone des 24 000 FCFA, ce titre vient encore de démontrer son exceptionnel potentiel de croissance en atteignant la zone des 26 000 FCFA.

333% de croissance en 7 mois : les spéculateurs continuent de jubiler !

En effet, l'action UNIWAX-CI affichait à fin Juin 2013, une cotation boursière de 22 200 FCFA, soit une très forte progression semestrielle de 270% en comparaison à sa cotation de 6 000 FCFA affichée à fin Décembre 2012. Mais depuis le vendredi dernier, cette performance s'est encore améliorée. Le titre UNIWAX-CI vaut dorénavant 26 000 FCFA, soit une hausse de 333.33% depuis début 2013. Une performance extraordinaire n'est-ce pas ? Certains observateurs avançaient même l'idée de l'existence d'une probable bulle spéculative sur ce titre. Mais apparemment, certaines informations fondamentales continuent d'alimenter ce fort taux de progrès. Illustrons cette importante rentabilité avec un exemple concret.

Prenons l'exemple d'un spéculateur du marché de la BRVM qui a investi seulement 1 000 000 FCFA en achetant au moins 166 titres UNIWAX-CI au prix de 6 000 FCFA à fin Décembre 2012. Le Vendredi 09 Août 2013, ayant constaté la hauteur de la trajectoire de cette valeur, il décide de liquider ses 166 titres UNIWAX-CI au prix de 26 000 FCFA. La BRVM valide ses transactions. Mais que gagne réellement ce spéculateur ?

En termes de ventes, ce spéculateur qui a eu le nez creux s'en sort avec une recette de 26 000 FCFA multipliée par 166 titres, ce qui aboutit à un montant total de 4 316 000 FCFA. Si notre spéculateur déduit de ce montant les 1 000 000 FCFA investis en Décembre 2012, il se retrouve finalement avec une plus-value de 3 316 000 FCFA après seulement 7 mois d'investissement en bourse ! Quel produit financier dans l'espace UEMOA peut offrir jusqu'à 333% de taux de rémunération à ses souscripteurs ? Le marché de la BRVM vient de nous en donner un exemple papable avec cette performance hors du commun réalisée par UNIWAX-CI au premier semestre 2013. Mais qu'est ce qui a bien pu engendrer cette envolée boursière ? Pourquoi toute cette précipitation autour de la valeur UNIWAX-CI ?

Diagnostic financier d'une envolée boursière hors normes

De nombreuses personnes continuent de s'interroger sur les raisons profondes ayant engendré cette forte hausse du titre UNIWAX-CI. La première raison qui saute tout de suite aux yeux, ce sont les états financiers 2012 de cette société. Quand on les analyse, on s'aperçoit que cette société a glané un Résultat Net de 1,405 milliards de FCFA, alors qu'elle s'en sortait avec une perte sèche de 767 millions de FCFA à fin 2011. Le chiffre d'affaires est passé de 22,6 milliards de FCFA en 2011 à plus de 26 milliards de FCFA en 2012. Mais au-delà du chiffre d'affaires, l'une des raisons principales de cette hausse est nettement perceptible dans le Compte de Résultat à travers le poste Produits HAO (Hors Activités Ordinaires). Là-bas, on s'aperçoit que UNIWAX affiche en 2012 une valeur de 1,094 milliard de FCFA alors qu'en 2011 les Produits HAO étaient estimés à une perte de -16,106 millions de FCFA. Au niveau des dividendes à distribuer, UNIWAX-CI a distribué à ses actionnaires la somme de 846 FCFA par action au titre de l'exercice 2012 alors que depuis 2003 elle avait arrêté de verser des dividendes à ses actionnaires.

Tous ces beaux chiffres enregistrés au cours de l'année 2012 ont donné beaucoup d'espoirs aux acteurs du marché boursier qui se sont dit qu'il était plus que jamais opportun de détenir ce titre pour non seulement bénéficier de ces 846 FCFA de dividendes nets et réaliser au moment propice de très fortes plus-values. Pour finir, une avalanche d'ordres d'achat sur ce titre était quotidiennement accueillie par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) avec pour objectifs d'être immédiatement transmis au marché de la BRVM. La conséquence a été tout aussi prompt que les réactions des investisseurs. Le titre UNIWAX-CI a aussitôt commencé à être transporté vers de nouveaux sommets par des investisseurs assoiffés qui voulaient à tout prix l'inscrire à leur portefeuille boursier.

Des perspectives qui continuent d'alimenter la progression du titre

Certains acteurs du marché boursier de l'espace UEMOA peuvent être tentés de se demander si l'envolée observée depuis le début de l'année 2013 sur le titre UNIWAX-CI

perdurerait encore. Une bonne observation des cotations boursières à la date du Vendredi 09 Août 2013 montre que la valeur UNIWAX-CI enregistre un taux de variation de 333.33% depuis l'entame de l'année 2013. Autrement dit depuis la fin du 1er semestre 2013, ce titre a encore enregistré un important mouvement de hausse qui a fait passer le taux de variation de 270% à 333.33%. Décidemment, la cotation d'UNIWAX-CI semble ne pas être prête à se stabiliser pour maintenant !

En analysant minutieusement ses perspectives commerciales on se rend compte sur le terrain qu'UNIWAX prévoit accroître ses investissements en agrandissant son usine opérant à Abidjan. Les investigations menées montrent que la demande de pagnes émanant de sa clientèle est également en perpétuelle croissance et l'entreprise aurait même du mal à la satisfaire. Les responsables marketing de cette société ayant mis au point une

stratégie de communication très agressive ne se contentent pas des bons résultats de vente que la fertilité de leur imagination a pu entraîner. Le fléau de la contrefaçon sera encore au cœur de la stratégie managériale de cette société qui travaille sur de nouvelles dispositions afin de contenir véritablement cette gangrène.

De mesures de cost-killing sont également en train d'être mises en œuvre par les dirigeants d'UNIWAX-CI pour une meilleure maîtrise de ses coûts de production, notamment en ce qui concerne sa consommation d'énergie. Un partenariat serait en cours de finalisation avec la société Pétroci, entreprise opérant dans la distribution de produits pétroliers. Cet accord devra permettre à UNIWAX d'être mieux approvisionnée en gaz, dans l'optique de réduire ainsi sa facture relative à sa consommation énergétique. Toutes ces nouvelles mesures devraient entraîner l'extension de son réseau de distribution de telle

sorte que cette entreprise arrive à vendre ses produits dans d'autres grandes villes francophones d'Afrique de l'Ouest.

En clair, le titre UNIWAX-CI reflète encore un important potentiel haussier, malgré que les 846 FCFA de dividendes aient déjà commencé à être distribués depuis le 15 Juillet 2013. Le facteur non négligeable qui pourrait venir renforcer la spéculation autour de ce titre est la publication du rapport d'activités trimestrielles ou semestrielles 2013 par cette société. Il permettra à tous les détenteurs de ce titre de vérifier les performances financières et commerciales réalisées par cette société industrielle depuis l'entame de l'année 2013. D'ici là, un choix inévitable s'impose aux détenteurs de ce titre : soit ils le vendent, soit ils le conservent encore pour un moment ! A chacun de définir ses prochaines transactions à effectuer, en fonction de la lecture qu'il se fait du marché des actions de la BRVM ■

MARCHÉ DES ACTIONS

Séance du vendredi 09 août 2013

BRVM

Symbole	Titre	Classe de Capitalisation Boursière	Qté	Cours		Qté	Cours du jour	Volume	Valeur	Cours Précéd.	Séance prochaine			Dernier dividende Payé		Cours extrêmes sur les 52 dernières semaines		
				Ach. / Vend.	Qté						Cours Référence	Ecart maximum	Montant net	Date	Plus Bas	Plus Haut		
SECTEUR - INDUSTRIE																		
CABC	SICABLE CI	B	23	71000 /			NC			71 000	71 000	65 675	76 325	5 904	15-avr-13	31 010	76 260	
FTSC	FILTISAC CI	B	200	7500 / 8200	400	8 000	29	232 000	8 000	8 000	7 400	8 600	355	22-juil-13	3 200	9 200		
NEIC	NEI-CEDA CI	C	102	Marché /			NC		2 700	2 700	2 500	2 900	225	28-juin-01	2 205	2 775		
NTLC	NESTLE CI	B		/ Marché	3	NC			44 500	44 500	41 165	47 835	630	12-août-11	42 000	44 505		
SEMC	CROWN SIEM CI	B		/ 28000	6	NC			28 000	28 000	25 900	30 100	1 215	28-sept-12	20 000	32 250		
SIVC	AIR LIQUIDE CI	B	10 733	12000 / 12500	8	12 500	58	725 000	12 005	12 500	11 565	13 435	630	26-juil-13	7 000	14 900		
SLBC	SOLIBRA CI	A	2 242	287000 / 295000	10	NC			287 000	287 000	265 475	308 525	10 980	03-juin-13	189 200	287 005		
SMBC	SMB CI	B	93	19000 / 19900	10	NC			19 000	19 000	17 575	20 425	450	18-juil-12	15 000	25 000		
STBC	SITAB CI	B	338	106500 / 108000	20	106 500	508	54 102 000	106 200	106 500	98 515	114 485	7 831	19-avr-13	71 000	115 000		
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation	C	10	445 / Marché	2	NC			475	475	440	510	1 440	19-juil-02	475	800		
UNLC	UNILEVER CI	B	5	38000 / Marché	1	NC			40 000	40 000	37 000	43 000	1 233	09-juil-12	32 375	42 000		
UNXC	UNIWAX CI	B	7	Marché /					26 000	26 000	24 050	27 950	846	15-juil-13	6 000	29 900		
TOTAL																		
SECTEUR - SERVICES PUBLICS																		
CIEC	CIE CI	A	7	45500 / 48000	10	NC			45 000	45 000	41 625	48 375	2 691	03-juin-13	25 000	48 005		
ONTBF	ONATEL BF	A	348	53000 / 55000	193	55 000	297	16 335 000	54 000	55 000	50 875	59 125	4 634	02-juil-13	42 000	62 000		
SDCC	SODE CI	B	121	49000 / 50000	1	49 000	52	2 548 000	49 000	49 000	45 325	52 675	3 510	03-juin-13	26 500	49 450		
SNTS	SONATEL SN (*)	A	1 247	18500 / 18550	1 954	18 545	22 421	415 797 445	18 550	18 545	17 155	19 935	1 350	02-mai-13	10 638	19 200		
TOTAL																		
SECTEUR - FINANCES																		
BICC	BICI CI	B	9	40500 / 42000	45	42 000	5	210 000	42 000	42 000	38 850	45 150	2 443	19-juin-13	33 300	43 170		
BOAB	BANK OF AFRICA BN	B	126	59000 / 60000	92	59 000	204	12 036 000	60 000	59 000	54 575	63 425	4 650	08-mai-13	54 000	61 000		
BOABF	BANK OF AFRICA BF	B	51	71505 / 71700	4	71 505	30	2 145 150	71 500	71 505	66 145	76 865	6 062	23-avr-13	38 100	90 300		
BOAC	BANK OF AFRICA CI	B		/ 56700	57	56 700	157	8 901 900	61 275	56 700	52 450	60 950	2 700	06-mai-13	28 005	61 275		
BOAN	BANK OF AFRICA NG	B	59	43500 / 46000	1 100	43 500	110	4 785 000	43 500	43 500	40 240	46 760	2 558	07-mai-13	33 950	45 500		
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG (**)	A	9 445	60 /		60	43 527	2 611 620	60	60	56	64	1 992	19-juil-13	33	75		
SAFC	SAFCA CI	C		/ 34665	78	NC			34 665	34 665	32 070	37 280	1 440	29-juil-11	20 000	34 665		
SGBC	SGB CI	A	9 165	65000 / 68495	10	65 000	216	14 040 000	68 500	65 000	60 125	69 875	5 744	16-juil-13	45 000	75 000		
TOTAL																		
SECTEUR - TRANSPORT																		
SDSC	BOLLORE AFRICA LOGISTICS CI	A	41	100555 / 108000	500	100 600	14	1 408 400	100 500	100 600	93 055	108 145	7 562	06-juin-13	46 500	100 600		
SVOC	MOVIS CI	C		/ Marché	19	NC			8 710	8 710	8 060	9 360	270	05-juil-99	3 700	11 500		
TOTAL																		
SECTEUR - AGRICULTURE																		
PALC	PALM CI	A	45	16700 / 17000	3 413	17 000	734	12 478 000	17 000	17 000	15 725	18 275	1 440	13-juin-13	13 325	21 000		
SICC	SICOR CI	C		/ Marché	92	NC			3 600	3 600	3 330	3 870	1 919	25-sept-00	3 600	3 600		
SOGC	SOGB CI	A	300	49000 / 50000	1 109	50 000	91	4 550 000	50 000	50 000	46 250	53 750	3 780	29-juil-13	47 300	74 000		
SPHC	SAPH CI	A	35	26000 / 27000	958	27 000	1 394	37 638 000	27 000	27 000	24 975	29 025	1 440	05-juil-13	25 745	42 000		
TOTAL																		
SECTEUR - DISTRIBUTION																		
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	B		/ Marché	17	19 000	15	285 000	19 800	19 000	17 575	20 425	225	13-juil-00	6 700	19 875		
BNBC	BERNABE CI	B	3	Marché / 75000	30	NC			70 000	70 000	64 750	75 250	4 905	01-juil-13	41 165	91 375		
CFAC	CFAO CI	B	4	37000 /		NC			37 000	37 000	34 225	39 775	1 629	27-juin-13	26 875	54 000		
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	B		/ 120000	7	NC			120 000	120 000	111 000	129 000	10 710	06-juin-13	80 000	124 000		
SHEC	VIVO ENERGY CI	B	30	41000 / 43995	142	NC			43 995	43 995	40 700	47 290	828	31-août-11	20 000	44 075		
TTLT	TOTAL CI	B	23	95100 / 100000	8	NC			95 100	95 100	87 970	102 230	7 200	04-juil-13	81 000	107 500		
TOTAL																		
AUTRES SECTEURS																		
STAC	SETAO CI	C		/ 14000	25	NC			14 000	14 000	12 950	15 050			4 500	15 030		
TOTAL																		
TOTAL - Marché des actions																		
										69 862	590 828 515							
Légende:																		
(*) Cours extrêmes ajustés par rapport au fractionnement du 23 novembre 2012: à raison de dix (10) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.																		
(**) le capital de la société contient des actions de priorité convertibles au bout de 3 - 5 ans en actions ordinaires.																		
Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu DIF: Différé Val-T: Valeur Théorique																		
Classe de Capitalisation Boursière : A Sociétés ayant une capitalisation boursière Supérieure à 100 milliards FCFA. B Sociétés ayant une capitalisation boursière Comprise entre 10 milliards FCFA et 100 milliards FCFA. C Sociétés ayant une capitalisation boursière Inférieure ou égale à 10 milliards FCFA.																		

FINANCEMENT DE LA FILIÈRE CAJOU

Un fonds de 1,43 milliards FCFA disponible pour les entreprises

Dans le cadre de la seconde phase du projet initiative cajou, les entreprises de la chaîne de valeur de cette spéculation sont invitées à présenter leurs candidatures pour le fonds de subvention de contrepartie du cajou. Quant à la Côte d'Ivoire, premier pays africain producteur et exportateur de noix de cajou, elle gagnerait à s'impliquer davantage dans le projet.

MARIUS NOUZA

Après le premier appel à candidature qui a eu lieu dans le courant de septembre 2012, le projet Initiative Cajou Africain (ICA), à travers son fonds des subventions de contrepartie pour le cajou, a lancé depuis le 19 juillet dernier, le deuxième appel à candidature. Cette opportunité qui court jusqu'au 19 Août prochain, concerne en l'occurrence les transformateurs, les organisations de producteurs, les acheteurs et/ou négociants qui achètent des amandes en provenance de l'Afrique, les détaillants d'amandes internationaux, les fondations du secteur privé et les institutions publiques et instituts de recherche. Le fonds qui est financé par la fondation Bill et Melinda Gates et la coopération allemande, comprend également dans son conseil d'administration, l'institut danois du développement durable (IDH).

Un fonds aux multiples avantages

L'objectif visé par le Fonds est l'accélération du développement de l'industrie du cajou, en permettant à la productivité agricole et aux revenus des producteurs de tirer partie des investissements publics et privés. Ainsi les entreprises de la chaîne de valeur du cajou peuvent bénéficier du fonds de plusieurs manières. Il peut s'agir de formation et d'encadrement, de mises à disposition de matériels végétaux améliorés, de financements d'équipements, etc. Organisées par la cellule du fonds de contrepartie de l'ICA par le biais de systèmes de suivi et évaluation, ainsi que par l'administration financière, ces formations sont l'occasion pour les entreprises de bénéficier de l'expertise des spécialistes de l'institution africaine de développement de la filière cajou en matière de mise en œuvre des projets. Ils discutent avec eux des caractéristiques techniques du déploiement du projet et de l'identification des Indicateurs de performances clés (IPC). Cette démarche permet de s'assurer de l'efficacité d'un projet à assurer le suivi des progrès durant toute la phase de mise en œuvre. La deuxième activité du fonds qui suscite l'intérêt des partenaires publics est la conception et la distribution de matériel végétal amélioré pour une production et une productivité accrues du cajou. Après le premier appel à candidature, 16 projets d'un investissement total de 6 millions d'euros (3,9 milliards FCFA) ont commencé à être mis en œuvre. La composante de la subvention tirée du Fonds des subventions de contrepartie pour le cajou est de 2,2 millions d'euros (1,44 milliard FCFA).

Une faible implication du premier producteur africain

Parmi les partenaires du projet initiative Cajou africain, on trouve des entreprises ou institutions publiques telles que AICAJU, INCAJU et IIAM au Mozam-



SANOGO Malamine, Directeur générale de l'ARECA s'est entretenu avec Rita Weidinger en vue de s'accorder sur les modalités pratiques du suivi des activités du projet ICA en Côte d'Ivoire par son Institution

bique, CNSF, INERA et URPA au Burkina Faso, le ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture et CRIG au Ghana, ainsi que l'INRAB au Bénin, des entreprises privées comme Benin Gold et Tolaro Global au Bénin, Gebana au Burkina Faso, OLAM au Ghana et Intersnack au Mozambique, au Burkina Faso et au Bénin. Comme on le voit, il est difficile de trouver dans cette liste fournie par l'Alliance africaine du Cajou (ACA), une entité ivoirienne. C'est un constat qui dénote de la faible implication du pays dans ce projet qui vise à développer l'industrialisation de cette spéculation. Il faut même dire que les acteurs de la filière, notamment les producteurs, ne connaissent pas le fonctionnement du fonds. C'est en tout cas l'impression qu'a donné Kouassi Edouard, premier vice-président de l'Association Nationale des Producteurs de Cajou (Anaprocajou), lorsqu'il a été interrogé sur la question. Pourtant, la Côte d'Ivoire, en tant que premier pays africain producteur de cajou, a tout intérêt à s'y intéresser, pour en faire la promotion auprès de ces derniers. C'est cette situation paradoxale qui explique le séjour de Rita Weidinger, Directrice Exécutive dudit projet, en Côte d'Ivoire du 21 au 30 juillet dernier à la tête d'une délégation composée de Mme Adzanyo Mary, Directrice Secteur Privé, ICA Ouagadougou et Monsieur Manigui Soulé, Chef Unité d'informations ICA Accra. La moitié des producteurs du projet Ica se trouvant en Côte d'Ivoire, il était donc impérieux pour l'institution d'établir des partenariats avec les institutions nationales pour la mise en œuvre de la phase 2 du projet. En fait, dans la première partie de la mission, il s'est agi pour Weidinger et son équipe de sensibiliser les autorités ivoiriennes à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de cette phase. Ensuite, dans la

deuxième partie, elle a procédé à la visite d'unités industrielles à travers le pays. Pendant son séjour, la délégation a pu, grâce à l'Autorité nationale de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA) et à la coopération allemande (GIZ), rencontrer l'administration, les partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, ONUDI, AFD, etc) et les structures d'encadrement et de recherche de la filière anacarde telles que le CNRA, l'Anader et le Firca. De même les délégations régionales de l'Areca ont également apporté leur assistance à la mission pour les visites d'unités industrielles dans les villes de Korhogo, Bouaké, Bondoukou et Odienné. Cette visite a permis à la délégation de se faire une idée de la faiblesse de la capacité matérielle en matière de transformation de l'anacarde. En outre, la mission a participé également aux travaux du groupe de travail sur l'industrialisation de la filière anacarde en vue des préparatifs de l'atelier sur le document d'opérationnalité de la réforme des filières coton et anacarde qui se tiendra en septembre 2013 à Yamoussoukro.

Comme recommandation, elle a préconisé à l'Etat de Côte d'Ivoire de prendre des mesures incitatives pour donner une impulsion à la transformation de la noix de cajou et de ses produits dérivés. Elle a également invité les opérateurs, les structures d'appui et les Bailleurs de fonds à participer à la prochaine Conférence Annuelle de l'Alliance Africaine de Cajou (ACA) qui se tiendra à Accra, au Ghana, du 16 au 19 septembre 2013 au Movenpick Ambassador Hotel. La visite de la délégation de l'ICA intervient dans un contexte où le gouvernement veut mettre l'accent sur la transformation de la noix de cajou. Il y a quelques semaines de cela, il a organisé à travers le ministère de l'industrie un atelier de réflexion sur les moyens d'accélération du processus de transformation de la noix de cajou en Côte d'Ivoire. L'une des conclusions de cet atelier a été la décision des acteurs du secteur de favoriser la création de diverses micro-entreprises de transformation à travers le pays ■

PME
Magazine30^e Rencontres Professionnelles
de l'EntrepriseSoyez
présents

Déjeuner autour du thème

Le secteur privé ivoirien face aux enjeux
de l'émergence économique

Conférencier

Essis Esmel, directeur général du Cepici

MARDI
8 octobre 2013Lieu : Hôtel Pullman
Abidjan à 12h00

INSCRIPTION ET RESERVATION :

Tél : (225) 22 48 80 76

Fax : (225) 22 44 17 80

Site web : www.pmemag.ci

ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Le groupe BatiDécor célèbre sa première promotion

M.S

Le groupe BatiDécor, institut de formation aux métiers de la décoration et du Bâtiment, a célébré récemment sa première promotion. La remise des diplômes à cette première promotion a eu lieu à l'Ivoire Golf Club en présence de M. Jean Louis Ekra, président d'Afreximbank, parrain de la promotion. Bien avant, le parrain de la promotion a



Le PDG d'AFREXIMBANK, Jean Louis Ekra, entouré de la 1ère promotion de BATIDECOR

présenté une conférence sur le thème : "L'entrepreneuriat dans un contexte africain" au siège de l'institut à Cocody-Val-lon. Il est bon de savoir que le groupe BatiDécor axe sa formation sur six principaux métiers que sont la décoration d'intérieur, la conception-réalisation de mobilier, la conception et l'entretien d'espace vert, la restauration de vieux bâtiments, le conseil en aménagement, etc. ■

RESTAURATION

Salads and subs innove avec "Arts et Vin"

La chaîne de restauration, Salads and subs Abidjan, spécialisée dans les fast-foods innove avec le concept « Arts et vins ». Il s'agit de soirée organisée en happy hour, faisant intervenir à la fois des praticiens des arts (peintres, sculpteurs, artisans traditionnels, artistes musiciens, etc) et des œnologues expérimentés proposant des produits de qualité et "healthy" au public à la descente du boulot, le tout accompagné de dégustation de tapas (divers grignotage, amuse-gueule, apéritifs, snacks, etc) offert par le restaurant à des prix réduits. Après le succès de la première édition qui s'est tenue en Juin, Béatrice Grandcolas, Directrice de la chaîne de restauration, veut remettre le couvert en institutionnalisant le concept qui devrait être organisé désormais une fois par mois. Dans sa volonté de conquête du marché de la restauration à Abid-

jan, l'établissement multiplie également les voies et moyens pour attirer de la clientèle. C'est ainsi qu'il reçoit le 29 Août prochain une manifestation du réseau social InterNation. C'est un réseau créé spécialement à l'intention des expatriés à travers le monde afin de leur permettre de connaître les habitudes de leur pays hôte et de mieux s'intégrer. Il permet de se faire des amis, de créer des contacts d'affaires et de partager des expériences. En Côte d'Ivoire le réseau organise un événement chaque dernier jeudi du mois dont celui du 29 août prochain. En outre, la chaîne, qui est à son deuxième restaurant envisage d'ouvrir un troisième dans la partie nord d'Abidjan, notamment à Cocody. Les deux premiers sont situés respectivement en Zone 4 à Marcory et au Plateau à la Rue du commerce ■

MARIUS NOUZA

EPARGNE-GAGNANT

Orange et LMAI procèdent au 2nd tirage

Lancée depuis le 29 septembre 2011, l'offre "Epargne-Gagnant" fruit du partenariat Orange Côte d'Ivoire et LMAI-VIE fait son petit bonhomme de chemin. Après le premier tirage qui a récompensé des souscripteurs de l'offre, récemment, les deux opérateurs ont procédé au second tirage de l'offre. Les numéros gagnants sont ceux dont la police d'assurance se termine par 006, nu-

méro tiré au sort sous la supervision d'un huissier de justice. 2 gagnants de 4 000 000 FCFA à savoir MM. Késsé Anvo Francis et Koffi Konan Luc ont été tirés au sort. Et ensuite, 4 autres gagnants de 1 000 000 FCFA. Ces heureux gagnants, selon les règles du jeu, pourront entrer en possession de leur gain après vérification qu'ils sont à jour de leur cotisation. Dans ses propos, M. Saliou Ba-

kayoko, directeur général de LMAI-VIE, a dit toute sa satisfaction sur les fruits du partenariat qui lit sa compagnie à l'opérateur Orange-CI. M. Kablan Bernard, chef service Marketing Orange Money, a rassuré tous les clients des deux structures sur le respect de tous les engagements liés à cette offre ■

M.S

Vous pouvez joindre la rédaction ou le service commercial de

LA TRIBUNE DE L'ÉCONOMIE : au 22 48 80 76
tribunedeleconomie@gmail.com

www.pmemag.ci

PME Magazine

Kassoum Coulibaly
DCM Unacoop - CI
Rehausser
l'image de la
COOPEC auprès
des institutionnels

1er Magazine Économique Ivoirien - N° 39 - Juillet/Août 2013 - 3000 Fcfa

10 ans
PLUS MILLIERS
DE LECTEURS
ÉCONOMIQUES
EN CÔTE D'IVOIRE

Marché bancaire ivoirien

Guerre ouverte

La guerre du Mobile a laissé trois survivants et trois en convalescence. Que va laisser la guerre des banques ? Le marché ivoirien est devenu le plus concurrentiel de L'Uemoa. 25 banques se livrent une concurrence féroce !

Comment obtenir un crédit dans les banques ivoiriennes ?

ACTEUR
Fabien Riguel
Directeur général de BiciCi

La BiciCi propose à sa clientèle un crédit à taux 0%

Guy KOIZAN, Dg Versus Bank
Laïla Moulaye EZZEDINE, Dg BOA-CI

EVENT
Toutes les images de Simbank 2013, Salon de la Monétique d'Abidjan

www.pmemag.ci

PME Magazine

Johnson BOA Roger
Président de l'ASA-CI

La Côte d'Ivoire reste le premier marché des Assurances de la zone CIMA

1er Magazine Économique Ivoirien - N° 40 - Août /septembre 2013 - 2000 Fcfa

10 ans
PLUS MILLIERS
DE LECTEURS
ÉCONOMIQUES
EN CÔTE D'IVOIRE

Assurances

Le marché s'est réveillé

La fin de la crise ivoirienne et la mise en application de l'article 13 sur les paiements au comptant des primes semblent avoir réveillé le marché ivoirien des assurances, le premier de la zone CIMA. Il est question désormais d'augmenter le taux de couverture général, moins de 3% actuellement. Trop faible mais en même temps quelle formidable opportunité de croissance.

ACTEUR
Xavier Abouanouy,
DG de Stamvie

REASSURANCES
TUNIS RE
débarque en CI

EVENT
Bernard N'Doumi
DG Cops

Guide des Assurances : Les produits d'assurances et d'assurances vie disponibles en Côte d'Ivoire

QUI L'EMPORTERA ?

COMMENT « ASSURER » L'ÉMERGENCE ?



MANAGEMENT



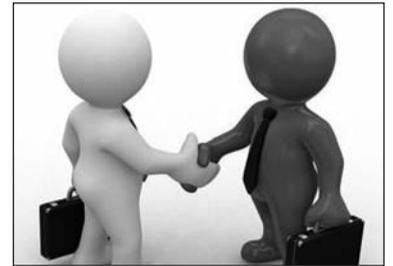
LEADERSHIP



ENTREPRENEURIAT



EMPLOIS



CREATION

GESTION DE CARRIERES

Comment gérer un Plan de formation continue pour vos employés

PAR GUY-ASSANE YAPY

Tout travailleur a droit au renforcement de ses capacités techniques et opérationnelles. Cela passe par la Formation professionnelle continue. Mais, il y a encore de nombreux chefs d'entreprise qui n'accordent pas de priorité à la formation continue pour diverses raisons. Il s'agit, entre autre, des revendications salariales,

des débauchages de travailleurs, des conflits de compétences, etc. A côté de ces contraintes, l'entrepreneur doit comprendre qu'il a la possibilité de capitaliser sur les avantages offerts par la Formation continue de son personnel. On note l'amélioration des performances techniques et opérationnelles, l'accroissement

de la productivité, l'ouverture d'esprit des employés, et surtout la rentabilité financière de l'entreprise. Fort de cela, il paraît indispensable pour toute entreprise de définir un profil de carrières pour ses employés, dès leur prise de fonction. Ce qui nécessite de véritables politiques de gestion des ressources humaines. Dans cer-

taines entreprises, il y a des directions à part entière pour gérer la carrière des travailleurs. Dans le cas échéant, l'employé lui-même doit pouvoir se définir un profil de carrière et se donner les moyens d'atteindre les objectifs assignés. Cette semaine, "La Tribune du Manager" a jugé très opportun d'aider les dirigeants d'en-

treprise à mettre en place un Plan de formation professionnelle continue. D'ailleurs, la loi impose aux entreprises à travers le Décret n° 92-5 du 8 janvier 1992 de payer la Taxe additionnelle à la formation continue de 1,2% et la Taxe d'apprentissage de 0,4% sur le salaire des employés.

LES TECHNIQUES POUR REALISER UN PLAN DE FORMATION ADEQUAT

N°	AXES STRATEGIQUES	CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE	ILLUSTRATION
LES ETAPES PRELIMINAIRES DU PLAN DE FORMATION			
1	CHOISIR UN GESTIONNAIRE DE LA FORMATION	Au sein de l'entreprise, il faut qu'une personne soit responsable du Plan de formation des employés. Ce dernier se doit d'intégrer son action dans le cadre opérationnel de l'entreprise, en intervenant le plus souvent en amont. Il est tenu d'amener tous ces interlocuteurs à s'impliquer dans le Plan de formation qui sera mis en place. A cet effet, une stratégie doit être bâtie en prenant en compte les réalités de l'entreprise. Cela nécessite la prise en compte des dysfonctionnements, des projets, des mutations, des changements structurels et opérationnels, des mouvements du personnel, etc. En réalité, le gestionnaire du plan de formation doit pouvoir rallier les besoins du personnel aux nécessités de l'entreprise pour créer une véritable cohésion. Et la personne a l'obligation de rechercher une participation active de tout le personnel, et surtout des responsables hiérarchiques pour donner de l'efficacité au son plan de formation. En définitive, les compétences du gestionnaire de la formation continue s'avèrent très déterminantes pour dérouler le processus de formation au sein d'une entreprise. Dans certains cas, la tâche incombe au premier responsable. Mais, il paraît plus judicieux de confier cette tâche à une tierce personne au sein de l'entreprise.	
2	FAIRE L'ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRISE	Une fois que l'entreprise a responsabilisé une personne physique ou morale. Sa première tâche est de passer en revue l'environnement de l'entreprise à travers des points clés : - Auditer les plans précédents. Si des plans de formation ont déjà été exécutés, il est indispensable de consulter les bilans des plans passés. Connaître les personnes déjà formées et leurs rentabilités, faire une évaluation exhaustive pour en tirer des recommandations. - Connaître les ressources humaines de l'entreprise. Il importe d'avoir une cartographie des travailleurs : les différents effectifs et leur évolution, les caractéristiques de la population (sexe, âge, catégorie professionnelle), la mobilité du personnel, les rémunérations, les diplômes, les performances, l'atteinte des objectifs, etc. Tout cela constitue des éléments de base pour la mise en place d'une politique de formation intégrant les valeurs intrinsèques de l'entreprise.	
3	SUSCITER ET INTEGRER LA POLITIQUE DE FORMATION	Une fois que le gestionnaire a une idée précise des effectifs et de l'entreprise, il doit susciter auprès de la direction générale une politique de formation. Elle constitue un Guide pour l'élaboration du Plan de formation de l'entreprise. La politique de formation permet de légitimer l'action et le choix de la personne en charge de la formation au sein de l'entreprise. Aussi, la personne responsabilisée peut proposer un projet de politique de formation à faire valider. Elle permet d'établir les règles du jeu et met le Responsable à l'aise pour agir et interagir dans son environnement de travail. Par ailleurs, cette politique prend en compte les orientations stratégiques et prioritaires de l'entreprise. Chaque année, l'entreprise définit une politique générale ainsi que les moyens pour atteindre les objectifs définis. De ce fait, la formation prend une place de choix dans la stratégie globale de l'entreprise. Elle vient accompagner certains projets et s'inscrit dans la logique d'atteindre des objectifs prioritaires de l'année. Ce qui fait que le Plan de formation n'est pas mis en second plan ou en quarantaine.	
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION			
4	IDENTIFIER LES BESOINS EN FORMATION DU PERSONNEL	Premièrement, le Responsable de la formation doit faire une analyse approfondie des besoins des travailleurs. Qu'est-ce qui est nécessaire pour l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques ? Renforcer les capacités des employés. Et cela nécessite des offres de formation adéquates. A cet effet, il faudrait faire des choix judicieux pour trouver des offres qui conviennent aux employés. Par la même occasion, il faut reconnaître que tous les employés ne peuvent pas bénéficier des offres de formation en même temps. Il convient donc de faire une sélection rigoureuse des personnes qu'il faut former, la durée, le lieu, etc. Tout cela permet à l'entreprise d'ajuster les offres de formation aux urgences et priorités. Par ailleurs, l'entreprise peut recourir aux acteurs du Fonds pour le Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) pour l'identification des besoins des employés en matière de formation.	
5	ANALYSER LES OPTIONS DE FINANCEMENT	A partir du moment où l'entreprise a une idée claire des compétences à développer, elle doit bâtir un plan d'investissement pour la formation du personnel. Pour cela, il y a deux approches à explorer : - Le financement sur fonds propres. Pour atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, l'entreprise peut prendre l'option de financer intégralement son Plan de formation. Même si cela est très souvent onéreux, le retour sur investissement amène les décideurs à prendre de telles décisions. Cela va dans le sens du bien être des travailleurs et de l'entreprise. - Le développement de partenariat avec les institutions de financement de la formation professionnelle. En Côte d'Ivoire, toute société qui paie la Taxe additionnelle à la formation continue (TAFC) peut solliciter des ressources du FDFP pour financer son plan de formation. A cet effet, le Responsable de la formation se doit de suivre les procédures en vigueur pour être pris en compte.	

6	FAIRE LA PLANIFICATION DES ACTIONS DE FORMATION	A cette étape, il importe que les sessions soient programmées au moment où les personnes en ont le plus besoin. Ce qui fait que l'intérêt des apprenants est beaucoup plus grand et les acquis de la formation plus utiles. Il ne faudrait donc pas forcer l'employé à faire une formation, par exemple à la période de ses congés annuels. Par la même occasion, la durée de la formation ne doit pas constituer une entrave majeure au bon déroulement ou fonctionnement de l'entreprise. Sans quoi la formation viendra paralyser le système de production et créer l'effet contraire qui est recherché. Par la même occasion, le Responsable doit s'atteler à faire exécuter le chronogramme de formation mis en place. Et la période de mise en œuvre doit être toujours fonction de la disponibilité des stagiaires, et d'autres contraintes liées à la formation. Toutefois, une réelle adéquation s'impose entre la planification et la disponibilité des employés pour le travail.	
7	REALISER LE SUIVI EN COURS DE FORMATION	A ce niveau, le Responsable de la formation doit suivre les sessions et contrôler leur état d'avancement. Aussi, les encadreurs et formateurs se doivent d'apporter des éléments pour faire le suivi des stagiaires. Si le Responsable constate des irrégularités dues à l'absentéisme, la pertinence des contenus, et autres, il se doit de corriger les irrégularités au plus vite. A défaut, il a la possibilité de mettre fin au programme de formation initié parce que non conforme aux principes préétablis. En effet, le suivi a un rôle très déterminant pour l'atteinte des objectifs visés par la formation professionnelle continue. Ce qui fait du suivi un catalyseur pour mener à bien le Plan de formation de l'entreprise. Sans un bon suivi, l'entreprise peut dépenser d'importantes ressources financières pour peu d'impacts.	
8	FAIRE L'EVALUATION DES OFFRES DE FORMATION	C'est une étape très importante du processus de formation qui est malheureusement négligée par beaucoup d'entreprises. A la fin du processus, il est plus qu'indispensable d'aller à une évaluation exhaustive du Plan de formation mis en œuvre. Parce que cette évaluation sert à faire un jugement de valeurs sur l'action collective ou individuelle de formation. C'est l'évaluation qui permet de mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les performances réalisées, afin éventuellement d'en apprécier le coût. Soulignons que l'évaluation peut se situer à trois (3) niveaux distincts du processus de la formation. Avant, pendant et après les sessions de formation. Concernant la dernière option, qui est obligatoire, il s'agit de faire une évaluation rétrospective pour porter une appréciation aussi systématique que possible sur une action ou un projet de formation achevé, sa mise en œuvre et ses résultats. En un mot, quel est le retour sur investissement du plan de formation ? La réponse à cette interrogation permettra au Chef d'entreprise de juger de la pertinence du Plan de formation exécuté et de donner les moyens pour aller plus loin.	

CONCLUSION

Malheureusement, il y a encore de nombreuses entreprises qui ignorent l'importance de la formation professionnelle continue. Très souvent, les dirigeants avancent pour prétexte l'insuffisance de moyens financiers pour le faire. Pourtant, les avantages sont multiples aussi bien

pour les employés que l'entreprise elle-même. Car le renforcement des capacités est toujours utile dans toute entreprise aussi petite qu'elle soit. Aujourd'hui, il est plus qu'indispensable pour les Petites et moyennes d'entreprises (PME) de s'engager dans une vraie politique de formation.

L'Etat a mis en place le FDFP pour les aider afin de contribuer au mieux à leur propre rentabilité par l'entremise de la formation professionnelle continue de leurs employés ■

GUY-ASSANE YAPY

BUSINESS24

1ère chaîne Panafricaine
d'informations Économiques

Au coeur de l'économie ivoirienne

**En Côte d'Ivoire et
dans 45 pays d'Afrique**

*Suivez BUSINESS 24 et soyez au fait
de l'actualité économique*

LA TRIBUNE DE L'ÉCONOMIE

Directeur de publication par intérim :

Borgia KOBRI / 07 16 65 17

Rédacteur en chef :

Check KONE / 40 00 58 23

Secrétaire de rédaction :

Ana YANLA / 67 59 85 33

Publicité :

Lacina BAMBA / 07 50 81 97

Édité par Multiconsult Gestion

SARL au capital de 5 000 000 fcfa

06 BP 1779 Abidjan 06

Tél. 22 48 80 76 Fax 22 44 17 80

Directeur Général : Lucien AGBIA

Récépissé du PR N° 41/D

Dépôt légal éditeur n° 9545

du 27 juin 2011

Siège social : Cocody Cité des Arts,

323 lgts, villa C3

Tirage 5 000 ex.

Imprimeur : SNPECI

Distribution en CI : Edipresse

BAROMÈTRE DE L'ÉCO

Par CHECK KONÉ

En Hausse

Chemin de fer Abidjan Ouaga/ Panafrican Minerals remporte l'appel d'offre:

Le groupe minier américain Panafrican Minerals, en compétition avec Bolloré, a remporté l'appel d'offre pour la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou. Le prolongement de ce chemin de fer partira de Kaya (105 km au Nord de Ouagadougou) jusqu'à la mine de manganèse de Tambao. Le projet absorbera un montant global de 500 milliards FCFA, incluant l'amélioration du trafic des trains.



FMI - Abidjan : Wayne Camard s'en va, Alain

Feler arrive : Le représentant spécial du Fonds monétaire international (FMI) en Côte d'Ivoire, l'Américain Wayne Camard, quitte définitivement Abidjan, et sera remplacé à ce poste par le Français Alain Feler, jusqu'à représentant de la même institution au Mali. Durant ses trois années de présence en Côte d'Ivoire, le FMI a apporté un appui budgétaire d'un montant de 250 milliards de FCFA au pays. Wayne Camard quitte la Côte d'Ivoire pour Haïti.

Agriculture/ Un pôle agricole de 35 milliards prévu à Toumodi :

Le ministre d'Etat, ministre du Plan et du Développement, Albert Mabri Toikeusse a annoncé qu'un pôle agricole de 35 milliards est prévu par le gouvernement pour le développement de la zone de Toumodi. Il s'agira de faire de nouvelles pistes rurales, de reprofiler les routes, de réaménager le réseau hydraulique associé à une modernisation des techniques agricoles.



Exportation du bois de Vène/ Un syndicat d'exploitant demande la

clémence du chef de l'Etat : Il y a dix jours, en conseil des ministres, le Président de la République a pris un décret portant interdiction de l'exploitation, de la coupe, du transport, de la commercialisation et de l'exportation du bois de Vène, une essence précieuse en Asie. Pour le Syndicat National des Exploitants et Exportateurs de bois de Vène de Côte d'Ivoire (SNEEBV-CI), cette décision jette le désarroi dans leur corporation. Il demande par conséquent la clémence du chef de l'Etat.



Transport/ Les Taxi banalisés de

retour : Il y a environ trois semaines, le gouvernement a pris des mesures, interdisant la circulation des taxis banalisés à Abidjan. Selon les autorités, ces véhicules ne pourront circuler que s'ils sont en règle. Contre toute attente, ces véhicules dits banalisés sont de retour. Qu'est ce qui peut expliquer cela ?

Economie locale/ Les secteurs de l'élevage et l'agriculture au poing mort :

Le conflit entre éleveurs et agriculteurs qu'a connu la région du Bafing en 2011 et 2012 est loin de prendre fin. Le conflit serait toujours d'actualité. Ce qui plonge ces deux secteurs vitaux dans un flou total. Les activités économiques sont au ralenti. Les opérateurs économiques de la région broient en ce moment du noir.



En Baisse

JALO

Constitutions • Liquidations • Redressements
Publications financières • Dissolutions
Nominations • Modifications • Brevets
Faillites • Convocations d'Assemblées
Appels d'offres • Marques et Noms
commerciaux, etc ...

Journal d'Annonces Légales et d'Informations Juridiques de Côte d'Ivoire

IMMOBILIER

PAR BORGIA KOBRI

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Une personne autre qu'un notaire peut-elle authentifier des actes ?

Le secteur immobilier en Côte d'Ivoire voit pulluler un grand nombre d'intermédiaires qu'on retrouve à tous les niveaux. Du démarchage à la location ou à la vente de terrains ou d'immeubles en tous genres, ces démarcheurs parmi lesquels il faut voir en bonne place les agents d'affaires et les agents immobiliers, se permettent parfois d'établir certains actes qui sortent de leurs compétences.



Seuls les Notaires sont habilités à authentifier des actes en matière de transactions immobilières

La loi ivoirienne permet à certaines personnes telles que les agents d'affaires de rédiger certains actes parmi lesquelles certains contrats. Toutefois, en matière immobilière, les règles sont beaucoup plus strictes et seuls les Notaires sont habilités à établir des actes y afférents et ainsi à les authentifier. Et cette authentification constitue un véritable gage de sécurité juridique.

Seuls les Notaires sont habilités à établir des actes en matière de transactions immobilières et ainsi à les authentifier

Ayant à beaucoup d'égards la même valeur qu'une décision de justice, l'acte authentique ne peut être contesté, sauf par la voie judiciaire. Contrairement aux actes passés sous seing privé, il possède une force probante supérieure et s'impose tant aux juges qu'à l'administration et aux tiers. Il est revêtu, comme les décisions de justice, de la force exécutoire, qui permet aux parties contractantes de faire exécuter directement leurs obligations par les organes chargés de l'exécution (huissiers), sans avoir à passer devant le juge. En apposant le sceau de l'État à côté de la signature des parties sur l'acte qu'il rédige, le notaire est responsable sur le fond comme sur la forme du parfait respect de la procédure d'authentification. L'acte ainsi authentifié fait foi de la volonté de ses signataires, de leur identité,

de la date de leurs engagements, et du contenu de ceux-ci. C'est l'une des raisons pour lesquelles certaines transactions, et plus particulièrement, les transactions immobilières et foncières (ventes ou achat de terrains) doivent être constatées par des actes authentiques dont l'établissement relève de la compétence des Notaires et non des agents d'affaires ou des agents immobiliers. Et sur ce point, ces derniers font même l'objet d'interdiction.

Il est interdit aux agents d'affaires et aux agents immobiliers de rédiger certains actes

Cette interdiction est formulée par les articles 5, 6 et 9 du décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières. Selon ces dispositions, il est interdit aux agents d'affaires et en particulier aux agents immobiliers, de rédiger des actes constatant les opérations ci-dessous, même à titre de projet signé des Parties : Les faits, conventions ou sentences, ayant pour objet de constituer, transmettre, déclarer, modifier ou éteindre un droit réel immobilier. Un droit réel est un droit qui porte directement sur la chose, par opposition au droit personnel, portant sur le patrimoine d'une personne. Le droit réel donne accès à son titulaire aux utilités d'une chose, d'en changer le titulaire ou les conditions d'existence, tous baux d'une

durée supérieure à trois (3) années ; les baux renouvelables par tacite reconduction, de même que tous baux renouvelés au profit du même bénéficiaire portant le droit d'occupation au-delà de trois (3) ans et toutes procurations y relatives ; les quittances ou cessions d'une somme équivalant à plus d'une (1) année de loyers ou fermages non échus (le

fermage est la redevance, le loyer, qu'un locataire d'un bien ou d'une propriété agricole doit verser au propriétaire pendant toute la durée du bail fixé d'un commun accord entre le locataire et le propriétaire. Le locataire s'appelle le fermier) ; les actes sujets à publicité foncière ; l'acte établis en vue de la constitution, de la modification, de la dissolution et

de la liquidation des sociétés civiles de construction ; les cessions de parts relatives auxdites sociétés. Tous ces actes ne peuvent être authentifiés par Notaire. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux actes dans lesquels l'Etat est partie. Ceux-ci restent soumis aux dispositions particulières qui les concernent ■

SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS

Pourquoi toujours faire appel à un notaire

Acheter ou vendre un bien immobilier représente une décision importante dans la vie d'une personne. Une décision d'une telle importance suppose un maximum de précautions. Les conseils avisés d'un notaire peuvent être judicieusement mis en pratique.

Le notaire est réputé impartial, indépendant et veille scrupuleusement à toutes les étapes de la vente depuis la publicité à la signature de l'acte notarié en passant par la rédaction du compromis de vente. En effet, un notaire est tenu à une déontologie stricte qui l'oblige à fournir des informations objectives aux deux parties. Dans le cadre d'une négociation par agence immobilière, par exemple, le notaire tient un rôle clé depuis la décision d'achat ou de vente jusqu'à la signature de l'acte de vente. Lorsqu'il assiste les parties, le notaire leur garantit l'indispensable sécurité juridique et effectue à cet effet de multiples recherches. Vous bénéficiez d'un service personnalisé et avez la garantie de la transparence et de la validité juridique de la transaction. Ainsi, toutes ses attributions dont bénéficient les Notaires leurs sont accordées par la loi.

La loi fait obligation de faire appel à un Notaire pour certains actes

Aux termes de l'article 5 du décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières, sont constatés par acte authentique c'est-à-dire un acte conclu devant Notaire : tous les faits, conventions ou sentences, ayant pour objet de constituer, transmettre, déclarer, modifier ou éteindre un droit réel immobilier, d'en changer le titulaire ou les conditions d'existence, tous baux d'une durée supérieure à trois (3) années ; tous les baux re-

novelables par tacite reconduction, de même que tous baux renouvelés au profit du même bénéficiaire portant le droit d'occupation au-delà de trois (3) ans et toutes procurations y relatives ; toutes les quittances ou cessions d'une somme équivalant à plus d'une (1) année de loyers ou fermages non échus ; tous les actes sujets à publicité foncière ; tous les actes établis en vue de la constitution, de la modification, de la dissolution et de la liquidation des sociétés civiles de construction ; toutes les cessions de parts relatives auxdites sociétés. Ainsi, ni un Avocat, ni un Huissier, ni un Greffier et encore moins un expert ne peut constater par acte authentique la vente d'un bien immobilier.

Le Notaire peut mener des investigations afin de déceler certaines irrégularités

Certaines irrégularités peuvent se glisser dans une vente. Les raisons sont diverses et vont du simple hasard aux actions de personnes mal intentionnées. Ainsi, recourir à un Notaire permet à un acheteur potentiel d'un terrain bâti ou non bâti, par exemple, de tomber dans une arnaque par les différentes vérifications qui seront effectuées. Plusieurs cas de figures existent et sont particulièrement nombreux en la matière. Ainsi, il peut s'agir d'un Certificat de propriété portant le nom d'une personne sans que cette personne en soit le propriétaire réel. En effet, il arrive que soit le

Certificat de propriété est un faux, soit, bien que le Certificat de propriété soit un vrai, le propriétaire marié sous le régime de la communauté des biens n'a pas obtenu le consentement de son épouse comme le prescrit la loi avant de procéder à la vente. D'autres exemples peuvent aussi illustrer les problèmes dans lesquels il est possible de se retrouver sans l'intervention d'un Notaire. On peut ainsi citer le cas d'un Directeur de société qui sans procuration spéciale décide de vendre un immeuble de la société et ceci à l'insu de ses associés ou encore d'un héritier qui vend un immeuble faisant partie d'un héritage sans que le partage ait été opéré entre les différents héritiers. On peut citer également l'exemple d'un mineur qui vend son immeuble alors qu'il n'a pas la capacité juridique pour le faire ou encore, et c'est bien souvent le cas en Côte d'Ivoire, d'un propriétaire coutumier qui vend son terrain à plusieurs personnes ou alors de la vente d'un terrain du Domaine public. En outre, on trouvera, à coup sûr, salutaire, l'intervention d'un Notaire en cas de litige de bornage sur un terrain. Les exemples sont, en effet, légions pour illustrer les avantages qu'il est possible de tirer lorsque l'on fait appel à un Notaire. Ainsi, il vaudrait mieux payer les honoraires d'un Notaire que perdre des sommes importantes, en se faisant, par exemple, arnaquer lors de l'achat d'un terrain bâti ou non bâti ■

B.K

FISCALITÉ / TAXATION D'OFFICE

Ce qui arrive lorsqu'on ne paye pas ses impôts

Le non respect de ses obligations fiscales peut faire l'objet de sanctions par l'Administration fiscale. A cet effet, la taxation d'office constitue un moyen de coercition très important dont dispose le fisc afin de permettre à l'Etat de rentrer dans les fonds qu'il estime lui devoir une personne indélicat.

BORGIA KOBRI

Il est nécessaire, en tant que contribuable, d'être en règle de ses obligations fiscales. En effet, certaines légèretés ou retard dans les produits de certains documents peuvent parfois paraître, aux yeux du fisc, comme des actes de dissimulation des revenus réels. Une telle situation a souvent pour effet d'influencer considérablement le calcul des impôts et ainsi se présenter comme une fraude fiscale. Si ces actes peuvent ne pas être intentionnels pour certaines personnes, d'autres par contre, tentent quelque fois de se jouer de l'Administration fiscale. Et c'est dans le but de sanctionner ce genre d'agissements que la taxation d'office est pratiquée par le fisc.

Quels sont les actes sanctionnés par la taxation d'office ?

Les actes sanctionnés par taxation d'office sont énumérés par le livre des procédures fiscales en ses articles 27, 28 et 31. Selon ces dispositions, la taxation d'office est une sanction de l'Administration fiscale pour tout contribuable : qui n'a pas souscrit dans les délais légaux ses déclarations en matière d'Impôt Général sur le Revenu, d'impôts sur le chiffre d'affaires, de taxes indirectes, de contributions foncières, de contributions des patentes et licences, d'impôts et taxes retenus à la



La taxation d'office constitue un moyen efficace de sanction contre les contribuables indélicats

source pour le compte du Trésor public ; qui n'a pas produit dans les délais légaux les bilans, le résumé de leur compte d'exploitation, le résumé de leur compte de profits et pertes, etc. ; qui s'est abstenu de répondre aux demandes de renseignements, éclaircissements ou justifications ; dont les revenus déclarés dans le cadre de l'Impôt Général sur le Revenu, sont notamment insuffisants pour justifier les

éléments de son train de vie. Les bases ou les éléments retenus dans le cadre d'une procédure d'office sont notifiés au contribuable. Les droits et les pénalités légalement encourus sont immédiatement exigibles. Il faut dire également que le contribuable ne peut obtenir par la voie contentieuse la décharge ou la réduction de l'imposition mise à sa charge qu'en apportant la preuve de son exagération.

Les conséquences fiscales de la taxation d'office

Aux termes des dispositions de l'article 163 du Livre des Procédures fiscales, en sus des intérêts de retard, sont passibles : d'une majoration de 10% pour les droits afférents aux déclarations souscrites hors délais légaux dans le cadre d'une procé-

dures de taxation d'office ; d'une majoration de 50% si l'infraction concerne l'Impôt Général sur le Revenu, d'impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux ou agricoles, d'impôts sur les Bénéfices Non Commerciaux, de contributions foncières et de contributions des patentes et licences et si la situation n'a pas été régularisée dans un délai de trente (30) jours suivant une demande de l'Administration ; d'une majoration de 100% si l'infraction concerne les impôts et taxes retenus à la source pour le compte du Trésor public, de taxes sur le chiffre d'affaires, de taxes indirectes et d'impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères et si la situation n'a pas été régularisée dans un délai de trente (30) jours suivant une demande de l'Administration.

En outre, les droits ou les suppléments de droits mis à la charge des contribuables dans le cadre d'une procédure de taxation d'office sont passibles d'une majoration de 50% en matière d'Impôt Général sur le Revenu, d'impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux ou agricoles d'Impôt sur les Bénéfices Non Commerciaux, de contributions foncières et de contributions des patentes et licences ; 100% en matière d'impôts et taxes retenus à la source pour le compte du Trésor public, de taxes sur le chiffre d'affaires, de taxes indirectes et d'impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères retenus à la source.

Il ne faut pas oublier de signaler que les droits ou les suppléments de droits mis à la charge des contribuables dans le cadre d'une procédure de rectification d'office sont majorés de 100% ■

PÉNALITÉS ET AMENDES FISCALES

Voici comment obtenir une atténuation

Dans certains cas bien définis, il est possible pour un contribuable d'obtenir une remise ou une atténuation de ses pénalités ou amendes à lui imposées par l'Administration fiscale.

Le livre des procédures fiscales ouvre la possibilité aux contribuables de bénéficier de réductions du montant de certaines amendes et pénalités qui leur sont imposés par le fisc. Cette opportunité est soumise à une procédure spéciale devant l'Administration fiscale. Celle-ci est régie par les articles 201 à 207 du Livre des Procédures fiscales.

Adresser une demande au Directeur général des Impôts

Le contribuable obtenir l'atténuation par voie de remise, modération, ou transaction de droits, pénalités et amendes fiscales de toute nature devra adresser une demande à la Juridiction gracieuse de l'Administration fiscale en l'occurrence au directeur général des impôts. Cette demande constitue le point de départ et un élément essentiel ouvrant la possibilité à une réduction des amendes et pénalités. Toutefois, certaines conditions supplémentaires doivent être remplies

afin de pouvoir avoir gain de cause.

Les amendes et pénalités pouvant faire l'objet de réduction

Il peut être accordé, au contribuable, des remises ou modérations d'amendes fiscales ou de majorations d'impôts, lorsque ces pénalités et les impositions auxquelles elles se rapportent ne sont plus susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux. Le caractère définitif des remises ou modérations accordées peut être subordonné à la réalisation de conditions mises à la charge du demandeur.

Aussi, une atténuation d'amendes fiscales ou de majorations d'impôts par voie de transaction, lorsque ces pénalités et les impositions auxquelles elles se rapportent sont encore susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux.

En outre, dans le cadre d'une procédure de redressement, le contribuable a la faculté de présenter une demande de transaction avant la mise en recouvrement des pénalités et des droits rappé-

lés. La demande doit parvenir au Directeur général des Impôts dans les quinze (15) jours de la réception de la notification définitive de redressements. Une demande de transaction peut également être présentée dans les quinze (15) jours suivant la date de notification de la réponse du Directeur général des Impôts ou du Ministre de l'Economie et des Finances suite à un recours hiérarchique. Lorsqu'une transaction a été conclue, aucune procédure contentieuse ne peut plus être engagée ou reprise par le contribuable pour mettre en cause les pénalités et les droits visés dans l'acte de transaction. En cas de non respect total ou partiel des obligations mises à la charge du contribuable, la transaction devient caduque. L'Administration fiscale poursuit alors le recouvrement intégral et immédiat des pénalités et des droits légalement exigibles. Les intérêts de retard ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une atténuation gracieuse, sauf cas exceptionnels relevant de la compé-

tence exclusive du Ministre des Finances.

En ce qui concerne exclusivement l'Impôt Général sur le Revenu et la Contribution Foncière des Propriétés Bâties et Non Bâties, le contribuable qui ne conteste pas l'exigibilité des droits qui lui sont réclamés mais qui se trouve dans l'impossibilité absolue par suite de gêne ou d'indigence, de faire face aux besoins de l'existence, peut demander une remise ou modération des droits dont il est redevable.

Dans le cadre d'une procédure d'atténuation, les demandes gracieuses accompagnées d'une copie de l'avis d'imposition ou d'un extrait de rôle, sont adressées au Directeur général des Impôts. Le Directeur général des Impôts statue sur toutes demandes en remise, modération ou transaction de droits, amendes fiscales et majorations de droits. Le Ministre des Finances statue en appel des décisions du Directeur général des Impôts ■

B.K

JALO

Journal d'Annonces Légales et d'informations juridiques

Directeur de publication :

Lucien AGBIA

Rédacteur en Chef

KOBRI Borgia

07 16 65 17

Secrétaire de rédaction

Ana YANLA

67 59 85 33

Edité par Multiconsult Gestion SARL

au capital de 5 000 000 fcfa

06 BP 1779 Abidjan 06 - RCI

Tél. : 22 48 80 76 / Fax : 22 44 17 80

E-mail : jalohci@yahoo.fr

Directeur Général: Lucien AGBIA

Récépissé du PR

n° 5/D du 31 mai 2011

Autorisation de publication

de la Direction Générale

de l'Administration du Territoire

(DGAT) du 23 juin 2011

Dépôt Légal n° 9547 du 27 juin 2011

Tirage 5000 ex.

Imprimeur : SNPECI

Distribution CI : Edipresse

CONSTITUTIONS

« DAM-CI »

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN- COCODY RIVIERA FAYA, LOT N° 263, ILOT 25
01 BP 1496 ABIDJAN 01

Aux termes de la DNSV et des statuts en date du 25 Juillet 2013 reçus par Me Christiane BITTY-KOUYATE, Notaire, il a été constitué une SARL. DENOMINATION: « DAM-CI ». OBJET: Dans le domaine du bâtiment et des travaux publics : Toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement le domaine du bâtiment, du génie civil et des travaux publics... Dans le domaine du commerce : Toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'achat, la vente, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, l'emmagasinement, le transit et le transport de tous produits, marchandises, denrées et objets de toute nature et de toute provenance... Dans le domaine de la bureautique et de l'informatique : la commercialisation de matériel bureautique. Dans le domaine événementiel : L'exercice de toutes activités dans le domaine de l'hôtellerie. Exercice de toutes activités en rapport avec l'industrie touristique. L'organisation de conférences, ateliers, séminaires, fora, salons, expositions. L'organisation et l'animation de manifestations. La restauration. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Cocody Riviera Faya, lot n° 263, ilot 25, 01 BP 1496 Abidjan 01. Gérante: Madame N°TAKPE Eji Valentine. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12156 du 02/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n°4900 du 02/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

« AFRICAN PARTS SERVICES » « A.P.S »

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-YOPOUGON MAROC
18 BP 3268 ABIDJAN 18

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts SSP en date du 09 Juillet 2013 reçus par Me KOUAME Koffi Athanase, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. DENOMINATION: « AFRICAN PARTS SERVICES » en abrégé « A.P.S ». OBJET : La vente de matériels industriels. Pièces détachées. Divers. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Yopougon Maroc, 18 BP 3268 Abidjan 18. Gérant: Monsieur OUARTARA Daouda Saint-Aymard. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12268 du 06/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4965 du 06/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

« ART, IVORY COAST CONSULTING DEVELOPMENT & INVESTMENT CO., LTD »

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN- COMMUNE DE COCODY QUARTIER RIVIERA
01 BP 11660 ABIDJAN 01

Aux termes de la Déclaration de Régularité et de Conformité et des statuts en date du 18 Juin 2013 reçus par Me DIAHORETOHOURI Angeline, Notaire, il a été constitué une SARL. DENOMINATION: « ART, IVORY COAST CONSULTING DEVELOPMENT & INVESTMENT CO., LTD ». OBJET: Le commerce en général : la représentation commerciale de tous produits, usines et maisons de commerce... Informatique, Telecom, Froid, NTIC, Appareils et accessoires : la vente, la représentation et la distribution de tous matériels, accessoires, produits et consommables informatiques, icroinformatiques, électriques, électroniques... Immobilier : la propriété (par voie d'apport, d'acquisition, d'échange, de construction ou autrement), la gestion, l'administration, la disposition de tous biens immeubles. L'achat ou la vente de terrains nus ou bâtis. Travaux publics : l'étude technique et l'exécution d'infrastructure, réseaux routiers et tous travaux annexes en découlant. Divers Prestations : prestations de services. Transport : le transport de personnes et de marchandises quelconques, par tous moyens, particulièrement par véhicules automobiles. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Cocody Riviera, 01 BP 11660 Abidjan 01. Gérant: Monsieur ATSE Ngangui Achille. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12163 du 02/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4907 du 02/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

« UNILYONE COTE D'IVOIRE » PAR ABBREVIATION « UNILYONE »

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-ATTOBAN ANGLE RUE 123 ET 154
01 BP 5767 ABIDJAN 01

Aux termes de la DNSV et des statuts en date du 01 Août 2013 reçus par Me ASKET Bogui N'Guessan Siméon, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. DENOMINATION: « UNILYONE COTE D'IVOIRE » par abréviation « UNILYONE ». OBJET : La formation, la certification, le conseil, la création de logiciel, le recrutement. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptibles d'en faciliter la réalisation. Capital social: 4 800 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Attoiban angle rue 123 et 154. 01 BP 5767 Abidjan 01. Gérant: Monsieur NIAMIEN Kouakou Alphonse. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12267 du 06/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4964 du 06/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

« STRATEGIES COMMUNICATION »

Siège social: Abidjan-Riviera Palmeria
01 BP 12178 Abidjan 01

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts SSP en date du 24 Juillet 2013 reçus par Me NDRI N'Da Yao Jacques, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. DENOMINATION: «STRATEGIES COMMUNICATIONS». OBJET : Stratégies de créations publicitaires. Créations d'identités visuelles. Editions de supports presse et de publications diverses. Régie publicitaire. Marketing opérationnel. Evénementiel. Audiovisuel. Productions de supports publicitaires. Décorations d'intérieur et sur supports. Imprimerie. Gadgets publicitaires. Production artistique. Production, distribution et vente de supports publicitaires. Commercialisation de matériels publicitaires et d'hôtellerie. Informatique-bureautique. Import-export. Commercialisation de matériels médicaux. Représentation commerciale. Comptoir de distribution commerciale. Capital social: 5 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Riviera Palmeria, 01 BP 12178 Abidjan 01. Gérante: Madame KOU-DOU N'Guessan Lucienne. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12269 du 06/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4966 du 06/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

«AFRICA PROJECT MANAGEMENT» «APM»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-COCODY CITE FEDERM B-ATIMENT B, APPARTEMENT 23
08 BP 3232 ABIDJAN 08

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts en date du 01 Août 2013 reçus par Me TAPE LIKPIA Ghislaine, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. Dénomination: «AFRICA PROJECT MANAGEMENT» par abréviation «APM». Objet : Gestion de projets. Construction. Vente d'équipements. Télécommunication. Ressources humaines et divers. La prise de participation dans toutes entreprises sociales, commerciales ou industrielles dont les activités se rattachent directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou tous objets similaires ou connexes. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Cocody Cité Federm Bâtiment B, Appartement 23, 08 BP 3232 Abidjan 08. Gérant: Monsieur ALLOU Jean-Louis. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12197 du 05/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4941 du 05/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE «EQUIPEMENT ROUTES ET GENIE-CIVIL» «EROG»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN COCODY
03 BOITE POSTALE 2185 ABIDJAN 03

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement et des Statuts en date du 01/08/2013 reçus par Me Jean Claude NIAMIEN, il a été constitué une S.A.R.L. Dénomination : EQUIPEMENT ROUTES ET GENIE-CIVIL » par abréviation « EROG ». Objet: Bâtiment et travaux publics. Prestations diverses. Fournitures de bureaux. Matériels informatiques. Négoc et commerce général. Représentation et intermédiation. Importation et exportation de marchandises diverses. Transport. L'achat, la revente et la location de véhicules neufs et usagés, de machines industrielles, agroalimentaires et matériels de construction. L'acquisition, l'obtention, l'exploitation et la vente de toutes marques de fabrication; Et généralement, toutes opérations techniques, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. Siège Social: Abidjan Cocody - 03 Boite Postale 2185 Abidjan 03. Durée: 99 ans. Capital Social: 1.000.000 F CFA en numéraire et libéré intégralement. GERANT : Monsieur GORE Arnel Eric. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ABIDJAN n° 4909 du 05/08/2013; RCCM N° CI-ABJ-2013-B-12165. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE « DOHOUN YVETTE N'BRA » «DYN»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-COCODY II PLATEAUX ADJIN, SICOGI BATIMENT M, PORTE 153, ENTRE LA MOSQUEE DE II PLATEAUX ET LAS PALMAS
23 BP 3256 ABIDJAN 23

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts en date du 23 Juillet 2013 reçus par Me SORHO-WAKOUBOU Annie- Berthe, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. Dénomination: « DOHOUN YVETTE N'BRA » en abrégé « DYN ». Objet : L'importation et l'exportation de produits alimentaires et divers. Le commerce en général. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Cocody II Plateaux Adjinn, SICOGI bâtiment M, porte 153, entre la mosquée de II Plateaux et LAS PALMAS, 23 BP 3256 Abidjan 23. Gérante: Madame DOHOUN Tchetché Yvette. RCCM: n°CIABJ- 2013-B-12201 du 05/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4945 du 05/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE «ETS GUYS COMMUNICATION»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-YOPOUGON KOWEIT, LOT 596, ILOT 72
30 BP 495 ABIDJAN 30

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts en date du 25 Juillet 2013 reçus par Me SORHO-WAKOUBOU Annie- Berthe, Notaire, il a été constitué une SARL. Dénomination: « ETS GUYS COMMUNICATION ». Objet : L'import-export. La communication (promotion et vente des produits des fournisseurs). L'événementiel (la création, la gestion et l'exploitation d'événements). La création et la commercialisation d'espaces et de gadgets publicitaires. La vente de consommable et de matériels informatique. Le marketing. Capital social: 5 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Yopougon Koweit, lot 596, ilot 72, 30 BP 495 Abidjan 30. Gérant: Monsieur GOZE Seli Guy Claver. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12200 du 05/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4944 du 05/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE «KONATE-SOUMAHORO LOGISTIQUES» «K.S.L.»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERIAIE
01 BOITE POSTALE 4699 ABIDJAN 01

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement et des Statuts en date du 02/08/2013 reçus par Me Jean Claude NIAMIEN, il a été constitué une S.A.R.L. Dénomination : KONATESOUMAHORO LOGISTIQUES par abréviation « K.S.L ». Objet: Transport et distribution de produits pétroliers et accessoires de produits pétroliers. Bâtiments, travaux publics, génie civil. Import-export. Commerce général. Sécurité des personnes et des biens. Sous traitance. Agriculture. Diverses prestations de services; Et généralement, toutes opérations techniques, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. Siège Social: Abidjan Cocody Riviera Palmeriaie, 01 Boite Postale 4699 Abidjan 01. Durée: 99 ans. Capital Social: 1.000.000 F CFA en numéraire et libéré intégralement. COGERANTS : Monsieur KONATE Sekou et Monsieur SOUMAHORO Ibrahim. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'ABIDJAN n° 4942 du 05/08/2013; RCCM N° CI-ABJ-2013-B-12198. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE «LOW-COST COTE D'IVOIRE» «LOW-COST.CI»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-ADJAME SOBROKO
20 BP 413 ABIDJAN 20

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts SSP en date du 29 Juillet 2013 reçus par Me OUFFOUE D. Bernard, Notaire, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. Dénomination: « LOW-COST CÔTE D'IVOIRE » en abrégés: LOW-COST.CI ». Objet : Commerce général. Fourniture de bureau. Fourniture scolaire. Fournitures diverses. Achat, vente et transformation de produits agricoles. Entretien de véhicules et espaces verts. Construction de bâtiment. Transport. Travaux publics. Travaux divers. Diverses prestations Et plus généralement, toutes activités connexes ou similaires se rattachant à l'objet ci-dessus. Capital social: 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Adjamé Sobroko, 20 BP 413 Abidjan 20. Gérant: Monsieur FOFANA Mamery Ahmed. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12158 du 02/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4902 du 02/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

SOCIETE «PRECIS CONTROL»

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-MARCORY, BVD DU GABON, CITE TIACOH/MADONE APPT N° 65
10 BP 1872 ABIDJAN 10

Aux termes de la DNSV et du dépôt des statuts SSP en date du 23 Juillet 2013 reçus par Me OUFFOUE D. Bernard, Notaire, il a été constitué une SARL. Dénomination: «PRECIS CONTROL». Objet : Entreprise de service spécialisée en instrumentation, régulation, automatismes (industriel et bâtiment), mesure et qualité d'énergie, travaux électriques divers, l'offre de service inclura : Conseils permettant les meilleurs choix de produits et solutions technique. Spécification, étude et conception de systèmes de contrôle industriels et de domotique. Commercialisation de produits et équipements. Installation, mise en service des équipements et logiciels. Maintenance et formation. Et plus généralement, toutes activités connexes ou similaires se rattachant à l'objet ci-dessus. Capital social: 5 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan-Marcory, Bvd du Gabon, Cité Tiacoh/Madone appt n° 65, 10 BP 1872 Abidjan 10. Gérant: Monsieur KOBENA-OUATTARA Bakary. RCCM: n°CI-ABJ-2013-B-12157 du 02/08/2013 au Tribunal de commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : n° 4901 du 02/08/2013. POUR AVIS LE CEPICI

CLK AVOCATS SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

ABIDJAN COCODY, DEUX-PLATEAUX, CONCESSION SICEI, RUE J4 VILLA N°5

25 BP 1976 ABIDJAN 25

STANDARD: (+225) 22 52 52 25

TELECOPIE: (+225) 22 52 53 25

Courriel : info@clkavocats.com

www.clkavocats.com

AIRES DU SUD «ADS»

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2013 enregistré à Abidjan-Cocody le 12 juillet 2013, Registre SSP, Volume 01, Folio 38 n°457, Bordereau 457/21 déposé au rang des minutes de Maître DOUKOURE Aliou, Notaire à la Résidence d'Abidjan, et de la déclaration de souscription et de versement dressée par le même Notaire, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes: Forme: Société à Responsabilité Limitée, Dénomination: AIRES DU SUD, SICLE: «ADS», Objet: La vente ou la délivrance de titre de transport; l'organisation ou la vente de circuits, de séjours touristiques, de voyages d'affaires, d'études et d'agrément, individuellement ou en groupe, soit au forfait, soit à la commission, et de tous autres services connexes ou accessoires, la location de voitures, de véhicules touristiques et de tout moyen de transport; l'affrètement d'avions et les activités de formation et de consulting dans le domaine du transport aérien; La participation de la société à toutes entreprises, groupement d'intérêt économique ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises, groupements et sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, se rattachent, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement; Siège: Commune de Cocody, les Deux Plateaux, 7ème Tranche, Rue Attoiban, Résidence GNAPET. Capital : Deux millions (2.000.000) de Francs CFA entièrement libérés en numéraires. Durée:99 ans à compter de son immatriculation, Cogérants: Madame TOURE Natenin Neheny et Monsieur GUEBRE Mamadou, Dépôt: Les pièces constitutives de la société ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, le 29 juillet 2013, -sous le numéro 4790, IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-2013-B- 11773. POUR AVIS LE CONSEIL

ETUDE DE MAITRE BOUA GEORGES CHRISTIAN NOTAIRE

ABIDJAN, COCODY LES DEUX PLATEAUX SOCOCE, BD DES MARTYRS (EX-LATRILLE), FACE

FACE AGENCE SGBCI LMMEUBLE ZIGLIBITY, ESCALIER N, 2E ETAGE, PORTE 372

06 BP 6744 ABIDJAN 06,

FAX: 22 41 1738 / TEL : 22 41 16 31

«AFRIQUALITE»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 1 000000 F.CFA

ABIDJAN COCODY, ANGRE SICOGI 01 BP 2664 ABIDJAN 01

Suivant la DNSV et les Statuts reçus par Maître BOUA Georges Christian, Notaire à Abidjan, le 17 Juin et le 02 Juillet 2013, dûment enregistrés, il a été constitué une société dénommée «CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE GNAHOU TOHONDE ET CONSEIL» en abrégé «C.E.C.G.T et CONSEIL», SARL au capital de 5 000 000 F.CFA divisé en 500 parts sociales de 10000 F.CFA de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 500 inclus, toutes souscrites entièrement et libérées en totalité en numéraire et en nature par les associés, ayant son siège social fixé à Abidjan Cocody Angré SicoGI, villa 595, 01 BP 2664 Abidjan 01 et pour objet: l'audit contractuel et légal, l'audit comptable, financier, opérationnel et structurel, l'expertise comptable, la tenue de la comptabilité, l'assistance en gestion, l'analyse de l'activité, de l'exploitation et la mise en place des outils de gestion, les conseils juridiques, fiscaux, et sociaux, la formation professionnelle etc.

Durée: 99 ans; Gérants: Monsieur GNAHOU TONHONDE Joseph et Mademoiselle GNAHOU TONHONDE Noumankplin; Dépôt au greffe N°4855 du 31 Juillet 2013; immatriculée au RCCM sous le N° CIABJ-2013-B-12039. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE ALAIN MARTIN KOUASSI NOTAIRE

01 BP 2089 ABIDJAN 01

TEL : 20 32 71 26 / FAX : 20 22 33 31

«AFRICA LINKS »

Il résulte de la D.N.S.V et des Statuts reçus par acte du 24 Juillet 2013, la constitution d'une SARL ayant pour caractéristiques suivantes : Dénomination : «AFRICA LINKS » - SARL ; Siège Social: Abidjan- Plateau, 09 BP 4096 Abidjan 09; Objet: Commerce général ; Import -export; Représentation commerciale; Génie civil; Transport; Prestations de services; Vente de poissons et viandes congelés. Capital Social: 9 000 000 F CFA; Durée: 99 années ; Gérante: Madame SEREME AHOUA. Dépôt de deux (2) expéditions des statuts et deux (2) expéditions de la D.N.S.V de la Société au Greffe du Tribunal d'ABIDJAN le 01/08/2013. Immatriculation au RCCM sous le N°CI-ABJ-2013-B-1218. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE ANGELIN OLIVIER YABLAJ NOT AIRE

COCODY -ST JEAN, BOULEVARD DE FRANCE, IMMEUBLE GAUGUIN, ESCALIER C, RDC PORTE 41

06 B.P. 1191 ABIDJAN 06

TEL/FAX: 22-48-80-47;

Email: angelinyablaj@notaire.ci

«SOCIETE DE COURTAGE OLYMPE ASSURANCES» «SCOA »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCF A

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-TREICHHVILLE, GARE DE BASSAM

01 BP 4528 ABIDJAN 01

Aux termes de la D.N.S.V et des statuts reçus par Maître Angelin Olivier YABLAJ, le 19 Juillet 2013, il a été constitué une société ayant pour FORME: S.A.R.L. Pluripersonnelle; Dénomination: «SOCIETE DE COURTAGE OLYMPE ASSURANCES» en abrégé «SCOA». Objet: Courtage en assurance - Réassurance et produits financiers Consulting, études techniques et actuarielles en assurances et gestion santé - Bancassurance, micro assurance, finance et gestion des risques. Siège Social: Abidjan-Treichville, Gare de Bassam, Face à la station Shell, 01 BP 4528. Abidjan 01. Gérant: Monsieur DOUMBIA Toumany pour une durée illimitée. Capital: 1.000.000 F CFA entièrement libérés en numéraires. Durée: 99 années. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan le 30 Juillet 2013 sous le numéro 4810, Immatriculation au RCCM d'Abidjan le 30 Juillet 2013 sous le numéro CI-ABJ-2013-B-11893. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE KOUABLANT ROSALIE NOTAIRE

COCODY LES DEUX PLATEAUX VALLONS 2EME IMMEUBLE DERRIERE L'AGENCE SIB DE LA RUE DES JARDINS

1ER ETAGE PORTE DE DROITE

BP 16 POST ENTREPRISES ABIDJAN CEDEX 1

TEL: 22.41.39.51.L / FAX: 22.41.39.91 / CEL: 05.81.84.07

E-mail: trkouablan.etude@yahoo.fr

ALTER VISION INVESTMENT GROUP «AVI Group»

Aux termes de la DNSV et des Statuts reçus le 19 Juillet 2013 par le Notaire susnommé, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques ci-après: OBJET: L'étude et le financement des projets; La représentation; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptible d'en faciliter la réalisation. DENOMINATION: ALTER VISION INVESTMENT GROUP en abrégé «AVI Group». SIEGE: ABIDJAN-PLATEAU, 18 Rue du Dr CROZET, Immeuble AZUR, 7ème Etage. DUREE: 99 ans. CAPITAL: 1.000.000 F CFA divisé en 100 parts sociales de 10.000 F CFA chacune. Gérant: Monsieur COULIBAL Y Casimir Kolo pour une durée indéterminée. RCCM : CI-ABJ-2013-B-11928 du 30 Juillet 2013 au Tribunal de Commerce d'ABIDJAN. Dépôt au greffe: N°4812 du 30 Juillet 2013. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE BOUA GEORGES CHRISTIAN NOTAIRE

ABIDJAN, COCODY LES DEUX PLATEAUX SOCOCE, BD DES MARTYRS (EX-LATRILLE), FACE

AGENCE SGBCI IMMEUBLE ZIGLIBITY, ESCALIER N 2E ETAGE, PORTE 372

06 BP 6744 ABIDJAN 06

FAX: 22 41 17 38 / TEL 22 41 16 31

«AFRIQUALITE»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 1 000000 F.CFA

ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN 15 BP 1128 ABIDJAN 15

Suivant la DNSV et les Statuts reçus par Maître BOUA Georges Christian, Notaire à Abidjan, le 26 Juin 2013, dûment enregistrés, il a été constitué une société dénommée «AFRIQUALITE», SARL au capital de 1 000 000 F.CFA divisé en 100 parts sociales de 10 000 F.CFA de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 100 inclus, toutes souscrites entièrement et libérées en totalité en numéraire par les associés, ayant son siège social fixé à Abidjan Cocody Riviera Bonoumin, Résidence Akissi, appartement 108, 15 BP 1128 Abidjan 15 et pour objet: l'édition de magazines, le conseil et l'assistance à la certification ISO, l'audit, l'étude, l'ingénierie, l'insertion professionnelle, la maîtrise d'ouvrage, gestion de projet, l'assistance technique, le coaching, le bilan de compétences, la formation dans tous les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité au travail, de l'hygiène, de l'environnement, des ressources humaines, Durée: 99 ans; Gérant: Monsieur ADJAPKA ABILE Raymond Franck Isegun; Dépôt au greffe N°4752 du 26 Juillet 2013; immatriculée au RCCM sous le N° CI-ABJ-2013-B-11769. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE BOUA GEORGES CHRISTIAN

NOTAIRE

ABIDJAN, COCODY LES DEUX PLATEAUX SOCOCE, BD DES MARTYRS (EX-LATRILLE), FACE.

AGENCE SGBCI,

IMMEUBLE ZIGLIBITY, ESCALIER N,

2E ETAGE, PORTE 372,

06 BP 6744 ABIDJAN 06,

FAX: 22 41 17 38 / TEL : 22 41 16 31

«CONSTRUCTION SERVICES INTERNATIONAL»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 150000000 F.CFA

ABIDJAN COCODY,

02 BP 861 ABIDJAN 02

Suivant la DNSV et les Statuts reçus par Maître BOUA Georges Christian, Notaire à Abidjan, le 29 Juillet 2013, dûment enregistrés, il a été constituée une société dénommée «CONSTRUCTION SERVICES INTERNATIONAL», en abrégée «C.S.I» SARL au capital de 150.000.000 F.CFA divisé en 15000 parts sociales de 10000 F.CFA de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 15000 inclus, toutes souscrites entièrement et libérées en totalité en numéraire par les associés, ayant son siège social fixé à Abidjan Cocody, 02 BP 861 Abidjan 02 et pour objet: la promotion immobilière, le montage et l'exécution de projet immobilier, les activités de conception, de construction, de rénovation, de réhabilitation, d'entretien de gros oeuvres et d'infrastructures tels que les routes, les canalisations, les ponts et chaussées, le développement durable, le transport des biens et des personnes, les mines et carrières, etc. Durée: 99 ans; Gérant: Monsieur NAHHAS Akram; Dépôt au greffe N°4916 du 02 Août 2013; immatriculée au RCCM sous le N° CIABJ- 2013-B- 12218. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE TIMITE F. YASSINE NOTAIRE

ABENGOUROU QUARTIER

COMMERCCE

BP 853 ABENGOUROU /

CEL: 41 82 72 72- 01 62 49 50

Email: etudedemaitretimitefatimy@yahoo.fr

SARL «FACT IMMOBILIER»

CAPITAL: 1.000.000 F CFA

SIEGE: ABIDJAN- COCODY ANGRE 8e TRANCHE, RESIDENCE FODIE

05 BP 492 ABIDJAN 05

Aux termes de la DNSV, et des STATUTS par acte reçu au rang de Maître TIMITE F. YASSINE le 18 JUILLET 2013, il a été constituée une SARL, ayant pour objet: La promotion immobilière, l'aménagement et l'assainissement d'espace, l'achat et la revente de terrains, la construction, la réhabilitation de bâtiments et ou leur aménagement, la construction d'œuvres d'art et tous travaux de génie civil, le transport et la location de véhicules et d'eng

BUILDING TELECOM ROAD construction «BTR construction»- SARLU

Aux termes de la DNSV et des statuts en date du Vingt Neuf Juillet 2013 reçus par Me OUFFOUE D. Bernard, Notaire, il a été constitué une SARLU. Dénomination : «BUILDING TELECOM ROAD construction» en abrégé «BTR construction» - SARLU. Objet: Bâti- ments: Construction tout type de Bâtiment et tout corps d'état, Construction neuve, réhabilitation, rénovation, aménagement et entretien, promotion immobilière, gestion immobilière; TELECOM: Construction site cellulaire, Travaux génie civil et infrastructure; Tra- vaux réseaux télécom, Travaux fibre optique. ROUTE: Travaux, construction route et tout corps d'Etat; Reprofilage, entretien, bitu- mage, ouverture, VRD; INFORMATIQUE: Vente d'équipements électroniques et tous accessoires informatiques. COMMERCE ET SERVICES: Commerce général et Services divers. Capital social: 1 000000 F CFA. Siège social: Abidjan - Cocody centre Cité la poste Avenue MERMOZ, Appt 761, 25 BP 828 Abidjan 25. RCCM: N° CIAJ- 2013-B-11870 du 31/07/2013 au Tribunal de Commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe: n°4840 du/07/2013. POUR AVIS LE NOTAIRE

«SOCIETE AGRICOLE DE PECHE ET ELEVAGE DE COTE D'IVOIRE» «SAPECI»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPER- SONNELLE
AU CAPITAL DE 50.000.000 F CFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-MARCORY, ZONE 4/C,
18 BOITE POSTALE 2076 ABIDJAN 18

Aux termes de la D.N.S.V et du dépôt des statuts reçus par Maître YEO Nindjila, le 08 MAI 2006, il a été constitué une société ayant pour FORME: S.A.R.L. Pluripersonnelle; DENOMINATION: «Société Agricole de Pêche et Elevage de Côte d'Ivoire» en abrégé «SAPECI». OBJET: L'import, l'export, l'achat, la vente, la conservation, le conditionnement, la commercialisation de tous produits de pêche de lacs, de retenues d'eau, notamment des fruits de mer : crustacés, gambas, écrevisses, crevettes, homard, moules, huitres, calamars ..., des poissons congelés et leur transport; La pêche mar- itime et à la transformation des produits de pêche et fruits de mer; L'avitaillement et la pêche aussi bien dans les eaux territoriales ivoiriennes qu'étrangères; La création, l'achat, la location, la prise à bail et l'exploitation de toutes plantations de café et de cacao; La production, la représentation, la commercialisation, la distribution de tous produits agricoles, maïs, riz, cajou, soja, noix de karité, anacarde, palmier à huile; L'élevage de bovins, ovins, caprins, porcins, rongeurs à la pisciculture, à l'apiculture, à l'aviculture, à l'ostéiculture; La collecte, le ramassage de produits agricoles et d'élevage de toutes nature ; Le courtaage, la représentation, la distribution, la conservation, le décortilage, la commercialisation en gros, demi-gros et détails de toutes matières, denrées et objets se rapportant à l'agriculture et à l'élevage. SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-MARCORY ZONE 4/C, 18 BP 2076 ABIDJAN 18. CAPITAL: 50.000.000 FCFA totalement libérés en numéraires. DUREE: 99 années. GERANT: Madame NGUESSAN Brigitte Epouse AKPALE est nommée pour une durée indéterminée. DEPOT AU GREFFE D'ABIDJAN: Le 16 Mai 2006 sous le numéro CI-ABJ-2006-D-4355 Immatriculation au RCCM D'ABID- JAN. Le 16 Mai 2006, sous le numéro CI ABJ-2006-B-1958. POUR AVIS LA GERANTE

ETUDE DE MAITRE N'DRI N'DA YAO JACQUES
NOTAIRE
COCODY II PLATEAUX BD DES MARTYRS
CARREFOUR DUNCAN ENTRE LA STATION
«SHELL» ET «LE LAS PALMAS» BATIMENT «A»
2E ETAGE PORTE 7
TEL: 22424262 / FAX 22 42 46 70 / CEL: 47 32 23 52
27 BP 1174 ABIDJAN 27
N° CC 0501707J

«DAUPHIN SECURITE» «DS»

Par actes dressés par Maître N'DRI N'Da Yao Jacques, Notaire à ABID- JAN, le 04/06/2013, il a été établi les statuts et la DNSV d'une SARL dont les caractéristiques suivent. OBJET: Sécurité des biens et des per- sonnes; Gardiennage; Sécurité électronique (assistance alarme, vidéo- surveillance, télésurveillance); Assistance, Intervention; - Garde rapprochée ; Maître chien; Brigade Cynophile ; Intervention terrestre, moto et véhicule ; Tracking GPRS ; Géolocalisation des per- sonnes et des biens ; -Vente de matériel de sécurité; DENOMINA- TION: «DAUPHIN SECURITE» par abréviation «DS». SIEGE: ABIDJAN-COCODY DEUX-PLATEAUX, 28 Boîte Postale 940 ABIDJAN 28. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 de FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 FCFA cha- cune, Dépôt au Greffe sous le numéro 3887, RCCM numéro : CI- ABJ-2013-B-9291 du 19/06/2013. GERANT: Monsieur ABONGO Cauphy St Ange Olivier. POUR AVIS LE NOTAIRE

ASSOCIATION ISLAMIQUE «BAITOU-RASSOULI»

Au terme d'une Assemblée Générale en date du 14 Avril 2013, à la Riviera 3, quartier CIAD (site LAMBELIN), en dépôt du récépissé numéro 1262/PA du 08 juillet 2013, il a été constituée une Association Islamique dénommée «BAITOU RASSOULI» qui signifie la maison du Prophète (PSL), le dernier message de Dieu envoyé aux hommes et aux femmes du monde entier en la personne de MUHAMMAD (SAW). L'Association a son siège à Abidjan, momentanément situé au Plateau, immeuble le Mali, porte 218,01 BP 3835 Abj 01, tél.: 20 33 88 10. A l'issu de l'Assemblée, un bureau a été constitué dont le président est YACOUBA SYLLA dit NPEDA BAH. L'objet de cette Association cadre avec la promotion des valeurs cardinales de l'Islam: LA SOLIDARITE, LA SINCERITE, L'ENTRAIDE SOCIALE, LE TRAVAIL. La divulgation de la langue Arabe en vue de mieux s'imprégner de la religion, de maîtriser le coran et la SUNNA du Prophète (PSL). La construction des écoles coraniques, centres culturels islamiques, Les collaborations entre associations islamiques à travers le monde pour une solidarité islamique mondiale.

OFFICE NOTARIAL PARIS-VILLAGE
MAITRE ZEHOURI PAUL-A BERTIN
NOTAIRE
9, RUE PARIS-VILLAGE, 1ER ETAGE,
ABIDJAN PLATEAU
01 ABIDJAN 01
TEL: 20-22-94-18 /20-22-93-95
FAX: 20-22-94-55
Email: maitrezehouri.notaire@orange.fr
Site web: www.zehouri-notaire-conseil.com

«APOLLO STEEL COTE D'IVOIRE»

CAPITAL: 1.000.000 FCFA

Par actes authentiques (Statuts et DNSV) reçus par Maître ZE-

HOURI Bertin Paul - Arnaud, notaire le 29 Juillet 2013, enregistrés à Abidjan le 31 Juillet 2013, Registre A.C.P volume 1A, Folio 32 N° 497 Bord. 497/01; il a été constitué une SARL dont les caractéristiques suivent: Dénomination: «APOLLO STEEL COTE D'IVOIRE». Objet Social: La société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays en général et en République de Côte d'Ivoire en particulier: L'import-export; Le commerce général; La fabrication et la vente de tubes pour la construction métallique; Les prestations diverses dans le domaine de la métallurgie;

La prise de participation dans toutes entreprises ivoiriennes ou Etran- gères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe. Les pres- tations les plus diverses se rattachant directement ou indirectement à cet objet et pouvant contribuer au développement de la structure. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, indus- trielles, mobilières, ou immobilières pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Capital social: 1.000.000 F CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F CFA chacune, to- talement libérées en numéraires par l'associé unique. Siège social: ABIDJAN Riviera Akouedo 25 BP 468 ABIDJAN 25. Durée: 99 ans. Gérance: Monsieur TIWARI Sanjay est nommé gérant associé unique pour une durée illimitée. RCCM: N° CI-ABJ-2013-B-11974 du 31/07/2013 au tribunal du commerce d'Abidjan. Dépôt au greffe: N° 4847 du 31/07/2013. POUR AVIS LE NOTAIRE Me ZEHOURI PAUL-A. BERTIN

«SOCIETE SIKLAWI DE CAFE CACAO»

Il a été créée une Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 1 000 000 f cfa (un million de francs cfa) dénommée: «SOCIÉTÉ SIKLAWI DE CAFE CACAO», en abrégée: «SOSICC»; siège so- cial- Sikensi quartier commerce, rue principale. Objet principal: «Achat vente de café cacao ...». Statuts: enregistrés à Dabou le 01 août 2013, registre ssp vol: 1a F°: 09 N° 010 Bord: 10/01. DNSV: enregis- trée à Dabou le 02 août 2013, registre ACP Vol: 1a F°: 20 N° 099 bord: 99/01. Mr Siklawi Abbas est le gérant. POUR AVIS

ETUDE DE MAITRE COULIBALY AWA
NOTAIRE
FACE A FRATERNITE MATIN
80 LOGMTS SICOGI, BAT.C, 2EME ETAGE
PORTE 25 B.P. POST'ENTREPRISES ABIDJAN CEDEX 1
TEL/FAX: (225) 20 37 83 76
E-mail: ca.etude@gmail.com

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE «MULTIPHAR- MADIS SARL»

Aux termes de la DNSV et des Statuts reçus au rang des Minutes de Maître COULIBALY Awa, Notaire à Abidjan, le 15 juillet 2013 et enregistrés le 23 juillet 2013, il a été constitué une SARL ayant pour OBJET: La représentation, la promotion, la diffusion, le façonnage, la distribution et la vente des produits médicaux pharmaceutiques et para pharmaceutiques; L'importation, l'exportation et la vente en gros et au détail des matériels, équipements, réactifs et consommables médicaux dentaires et de laboratoires; La vente en gros, demi-gros, et au détail de matériels, de produits de laboratoires, réactifs, de matériels et produits dentaires, d'articles de pansements non imprégnés et de tous ob- jets similaires entrant dans l'objet social de la société; Et généralement, toute opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le dévelop- pement - DENOMINATION: «MULTIPHARMADIS SARL»; SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-MARCORY, Immeuble MAHAN- DIANA, Lot 411, 11 Boîte Postale 2783 ABIDJAN 11, DUREE: 99 Ans, sauf les cas de dissolution anticipé ou de prorogation. CAPITAL: 1.000.000 F CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F CFA cha- cune. GERANT: Monsieur Yacouba FOFANA. Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce d'ABIDJAN, le 29/07/2013 sous le n° 4800. Immatriculation au RCCM le 29/07/2013 sous le n° CI-ABJ-2013- B-11.849. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE COULIBALY AWA
NOTAIRE
FACE A FRATERNITE MATIN
80 LOGMTS SICOGI, BAT.C, 2EME ETAGE
PORTE 25 B.P. POST'ENTREPRISES ABIDJAN
CEDEX 1
TEL/FAX: (225) 20 37 83 76
E-mail: ca.etude@gmail.com

«C2IH-FORAGES» par abréviation «C2IHFOR»

Aux termes de la DNSV et des Statuts reçus au rang des Minutes de Maître COULIBALY Awa, Notaire à Abidjan, le 15 juillet 2013 et enregistrés le 23 juillet 2013, il a été constituée une SARL ayant pour OBJET: Etude et réalisation de travaux hydrauliques, de travaux de génie civil et de travaux d'énergie; Vente de fournitures industrielles, hydrauliques et de travaux publics; Prestations diverses. Et générale- ment toutes activités connexes; DENOMINATION: «C2IH-FO- RAGES» par abréviation «C2IHFOR»; SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-TREICHVILLE, Avenue 16, Rue 17, 18 Boîte Postale 991 ABIDJAN 18, DUREE: 99 Ans, sauf les cas de dissolution anticipé ou de prorogation. CAPITAL: 1.000.000 F CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 F CFA chacune. GERANT: Monsieur Adama SOUMAHORO. Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce d'ABIDJAN, le 30/07/2013 sous le n° 4808. Immatriculation au RCCM le 30/07/2013 sous le n° CI-ABJ-2013-B-11.855. POUR AVIS LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE ALAIN MARTIN KOUASSI NO- TAIRE
01 BP 2089 ABIDJAN 01
TEL: 20 32 74 26 / FAX: 20 22 55 31

DIDDEKEL DISTRIBUTION-SARLU

CAPITAL : 6 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN- COCODYANGRE
CITE FANDASSO-VILLA N° 235 G
08 BP 1926 ABIDJAN 08

Il résulte de la D.N.S.V et des Statuts reçus par acte du 04 Juillet 2013, la constitution d'une SARLU ayant pour caractéristiques suivantes: DENOMINATION: «HIDDEKEL DISTRIBUTION» - SARLU; SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-COCODYAngré Cité Fandasso-Villa n°235 G, 08 BP 1926 ABIDJAN 08; OBJET: Dis- tribution de produits alimentaires et prestations diverses. CAPITAL SOCIAL: 6 000 000 F CFA; DUREE: 99 Années; GERANTE: Madame N'DIAYE KHADY épouse TRA BI et Monsieur DIBLE WATHOSSEBA ADONIS HAMILTON. Dépôt de deux (2) ex- péditions des statuts et deux (2) expéditions de la D.N.S.V de la So- ciété au Greffe du Tribunal d'ABIDJAN le 30/07/2013. Immatriculation au RCCM sous le N° CI-ABJ- 2013-B-11930. POUR AVIS LE NOTAIRE

MODIFICATIONS

ETUDE DE MAITRE OUFFOUE
D BERNARD NOTAIRE
PLATEAU, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE,
IMMEUBLE SIGNAL EN AMONT DE LA
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
01 BP 7779 ABIDJAN 01
TEL: 20 21 56 85 / FAX: 20 21 35 02

GROUPE LES CHERUBINS – SARL

CAPITAL: 1000000 F CFA PORTE A 10 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN RIVIERA PALMERAIE
CITE THOMAS D'AQUIN VILLA 34
09 BP 4226 ABIDJAN 09

Augmentation de capital par apports en numéraires avec agrément d'un nouvel associé par création de parts sociales nouvelles - Chan- gement de forme sociale - Transfert du siège social - Nomination du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général - Désignation des Commissaires aux comptes - Modifications des Statuts Suivant Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordi- naire en date à Abidjan du 03/07/2013, enregistré le 15/07/2013, Registre SSP, Vol 01, F° 47, N° 584, Bord 584/2 les associés ont dé- cidé de:

- 1/ Augmenter le Capital Social initial de la société ci-dessus dénom- mée de NEUF MILLIONS (9 000000) DE FRANCS CFA pour le porter de UN MILLION (1000 000) FRANCS CFA à DIX MILLIONS (10 000 000) DE FRANCS CFA par la création de NEUF CENT (900) Parts Sociales nouvelles de même valeur que les (100) parts sociales existantes, et agréer Monsieur YAPO SE- RAPHIN comme nouvel associé.
- 2/ Changer la forme juridique qui était à l'origine SARL, désormais en Société Anonyme avec Conseil d'Administration; Messieurs YAPO SERAPHIN, et Madame KRABAH PULCHERIE ayant été nommés respectivement Président du Conseil d'Administration et Directrice Générale.
- 3/ Changer le siège social initialement fixé à ABIDJAN II PLA- TEAUX, Face Sococo, 09 BP 4226 ABIDJAN 09, pour le transférer à Abidjan Riviera Palmeraie Cité Thomas d'AQUIN Villa 34, 09 BP 4226 Abidjan 09.
- 4/ Nommer Monsieur KOUADIO BROU OLIVIER et Monsieur KOUAME KONAN MARCEL respectivement commissaires aux

comptes titulaire et suppléant.

Les articles 1, 5, 6, 7, 17 et 21 relatifs respectivement à la forme so- ciale, au siège social, aux apports, au capital social, à la gérance et aux commissaires aux comptes ont été modifiés en conséquence. Dépôt de Deux (2) exemplaires du Procès Verbal, d'Une (01) expé- dition et une copie de la DNSV de l'augmentation de capital au Greffe du Tribunal de commerce d'Abidjan, le 24/07/2013 sous le numéro 4706.

Modification au RCCM sous le N° CI-ABJ- 2013-M-11.543. POUR AVIS LE NOTAIRE

MAITRE ZOUCOU-BOLI LEA
NOTAIRE
IMMEUBLE HORIZON 30 M DE LA BCEAO
TEL: 20-21-74-38 /20-21-74-87
FAX: 20-22-63-20
SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR
GENERAL

«NADA-HOLDING»

CAPITAL: 10.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-PLATEAU, RUE DU
COMMERCE, IMMEUBLE EBRIEN, SEPTIEME
ETAGE, PORTE B,
01 BP 2097 ABIDJAN 01
R.C.C.M: CI-ABJ-2012-B-13910

Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du huit Juillet 2013 et de l'acte de modification des statuts reçu au rang des minutes de Maître ZOUCOU-BOLI Léa, Notaire à Abidjan - Plateau, le 16 juillet 2013, les actionnaires de la SA avec Administrateur Général dénommée «NADA-CAPITAL» ont pro- cédé aux modifications suivantes: Cession totale d'actions sociales par les actionnaires d'origine à de nouveaux actionnaires, au chan- gement de dénomination sociale en prenant pour nouvelle dénomi- nation «NADA-HOLDING», à la suppression d'une partie de l'objet social en ne retenant que la prise de participation dans d'autres sociétés, le Siège social qui était à Abidjan-Cocody Angré, 25 BP 688 ABIDJAN 25, a été transféré à Abidjan-Plateau, rue du Com- merce, Immeuble EBRIEN, septième étage, Porte B, 01 BP 2097

ABIDJAN 01. Monsieur DAGO Gnadou Potoly Gnaba a démis- sionné de son poste d'Administrateur Général. Un nouvel Admi- nistrateur en la personne de Monsieur ZABO Dally a été nommé pour une durée de deux (02) ans renouvelable par tacite reconduc- tion, Dépôt au Greffe du Tribunal de première Instance d'ABID- JAN, le 25 Juillet 2013 sous le numéro CI-ABJ-12-D-4724, inscrite au registre modificatif le 21 Juillet 2013 sous le numéro CI-ABJ- 2013-M-11 619.

POUR AVIS L'ADMINISTRATEUR GENERAL ET LE NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE BOUA GEORGES CHRISTIAN
NOTAIRE ABIDJAN, COCODY LES DEUX PLATEAUX
SOCOCE, BD DES MARTYRS (EX-LATRILLE)
FACE AGENCE SGBCI, IMMEUBLE ZIGLIBITY
ESCALIER N, 2EME ETAGE, PORTE 372
06 BP 6744 ABIDJAN 06,
FAX: 22 41 17 38 / TEL 22 4116 31

«PEHE ESTHER ET TRAVAUX» «PETRA»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPER- SONNELLE
10.000.000 F.CFA
ABIDJAN,
28 BP 1614 ABIDJAN 28
AUGMENTATION DE CAPITAL
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant le Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire et la Déclaration Notariée de Souscription et de Libération reçus par Maître BOUA Georges Christian, Notaire à Abidjan, le 09 Juillet 2013, dûment enregistrés, l'associée unique de la société dénommée «PEHE ESTHER ET TRAVAUX» en abrégée «PETRA» SARL Unipersonnelle, a procédé à une augmentation du capital social de 9 000 000 FCFA pour le porter de 1 000 000 à 10 000 000 FCFA par la création de 900 nouvelles parts sociales de valeur nominale chacune et au transfert du siège social qui sera fixé à Abidjan, route de Bingerville, cité SCI Marina, lot 303, ilot 22, 28 BP 1614 Abidjan 28, Dépôt au greffe N°4564 du 19 Juillet 2013; inscription modifi- cative au RCCM sous le N° CI-ABJ-2013-M-11 254. POUR AVIS LE NOTAIRE

NOMINATIONS

FFA CONSEIL, 5, AVENUE MARCHAND
01 BP 1222 ABIDJAN 01
TEL: 20 21 11 15/20 30 50 60

ERNST & YOUNG

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL
D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 12 000 000 FCFA
SIEGE SOCIAL: PLATEAU 5, AVENUE MARCHAND,
01 BP 2715 ABIDJAN 01
RCCM ABIDJAN N° CI-ABJ-1970-B-7118
NOMINATION DU PRESIDENT
DIRECTEUR GENERAL
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2013, les administrateurs ont: Nommé Monsieur Jean- François ALBRECHT en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Madame Caroline ORIO, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur; Nommé Madame Caroline ORIO en qualité de Directrice Générale Adjointe, en remplacement de Monsieur Jean-François ALBRECHT, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur. Ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce le 1/8/2013 sous le numéro: 4882 - 2 exemplaires timbrés et enregistrés du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2013.

FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE» FF A CONSEIL»

SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR
GENERAL
AU CAPITAL DE 30 000 000 FCF A
SIEGE SOCIAL: PLATEAU 5, AVENUE MARCHAND,
01 BP 1222 ABIDJAN 01
RCCM ABIDJAN N° CI-ABJ-1962-B-1043
NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2013, les action- naires ont nommé Monsieur Serge THIEMELE en qualité d'Ad- ministrateur Général, en remplacement de Monsieur Jean-François ALBRECHT, dont le mandat arrive à expiration. Ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce le 1/08/2013 sous le numéro: 4280 - 2 exemplaires timbrés et enregistrés du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2013.

ETUDE DE Me GNEBEHI MICHELINE
NOTAIRE A ABIDJAN-ATTOBAN, PRES DU 30EME AR-
RONDISSEMENT, LOT 4010, APPARTEMENT N° 4
04 BP 1110 ABIDJAN 04
TEL: 07-98-22-85

SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION «SI- VOIRCO»

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-PLATEAU,
RESIDENCE BELLE RIVE
CHANGEMENT DE PDG ET DE DG

Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à ABIDJAN du 30 Mai 2013, les actionnaires de la S.A. dé- nommée SOCIETE IVOIRIENNE DE CONSTRUCTION en abrégé « SIVOIRCO » au capital de 50.000.000 FCFA, ayant son siège social à ABIDJAN PLATEAU, Résidence BELLE RIVE, 5ème Etage, Appartement N° 5, 18 BP 586 ABIDJAN 18, ont dé- cidé: - Du changement du Président Directeur Général et du Directeur Général. Ainsi, par décision du Conseil d'Administration en date du

30 Mai 2013, Monsieur GHAZAL Mahmoud est nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur GHAZAL Ali; Et Monsieur GHAZAL Ali est nommé Directeur Général en rem- placement de Monsieur GHAZAL Mohamad. Deux expéditions de cet acte ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce d'ABIDJAN-COCODY le 30 Juillet 2013 sous le numéro: 4834. RCCM Modificatif du 29 juillet 2013 sous le numéro: CI-ABJ- 2013-M-11798. POUR AVIS LE NOTAIRE

Toutes vos annonces à 10 000 fcfa dans JALO

1. Annonces Légales et judiciaires

2. Immobilier (location, vente, etc...)

3. Recherche et Offres d'Emplois

4. Séminaires, Foires, Salons, Forums

5. Recevez 2 ex avec votre annonce

JALO - Tél : 22 48 80 76 / 67 59 85 33

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Les États-Unis changent leur mode de calcul du PIB

Depuis juillet, les États-Unis ont une nouvelle méthode pour calculer leur PIB qui prend en compte notamment la recherche et le développement.



Ce nouveau mode de calcul du PIB américain est effectif depuis le 31 juillet dernier

Les États-Unis ont adopté en juillet une nouvelle norme comptable pour calculer leur PIB. Mais cela est effectif depuis le 31 juillet dernier. De quoi faire gonfler leur richesse nationale, notamment en incluant des richesses immatérielles.

Une volonté de mieux prendre en compte les investissements

Les dépenses liées à la recherche et développement sont désormais prises en compte dans le calcul du PIB en tant que capital investissement, alors qu'elles

étaient comptabilisées auparavant comme coûts de production. Ce changement est loin d'être anodin. A lui seul, il permet de relever de 2% le PIB américain pour l'année 2007, année de référence de la nouvelle méthodologie. Cette nouvelle méthodologie aura par ailleurs pour effet secondaire de gonfler les résultats des entreprises car elles ne placeront plus leurs dépenses de R&D dans les coûts. La même logique sera appliquée aux produits culturels comme par exemple la production cinématographique d'Hollywood. Là encore, la logique est de dire que si la production représente un coût sur le plan comptable de l'année de sa réalisation, l'objet qui en est issu, à savoir le film, lui, rapporte pendant des années grâce aux royalties. Avec la nouvelle méthode, les 70 milliards de dollars dépensés en 2007 dans la production artistique seront donc intégrés au PIB. D'autres modifications permettant d'avoir une meilleure

image de l'état du système de retraite ou de prendre en compte les frais de mutation lors des transactions immobilières, auront elles aussi un impact sur le PIB américain.

Une réécriture de l'historique de l'économie américaine depuis 1929

Afin de permettre des comparaisons exhaustives, le Bureau of Economic Ana-

lysis (BEA), l'équivalent de l'Ins aux États-Unis, a prévu de recalculer le PIB de chaque année depuis 1929 avec la nouvelle méthode. Cela devrait notamment avoir une influence sur le ratio dette publique / PIB puisque le montant de la dette ne changera pas, mais que le montant du PIB lui oui. Selon les informations du Financial Times, le ratio devrait baisser de deux points de pourcentage pour atteindre 73% du PIB en 2012 ■

B.K

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le dynamisme de l'Afrique de l'Ouest reconnu par la BAD

Selon John Anyanwu, chercheur économiste en chef à la BAD, c'est l'Afrique de l'ouest qui sera la région la plus dynamique de l'Afrique en termes de croissance entre 2013 et 2014. Il en veut pour preuve la croissance économique de la région qui varie aujourd'hui entre 6,4 et 7,4% alors que dans les autres régions du continent les performances réalisées par les différents pays restent mitigées.

Le taux de croissance réelle attendue en 2013 en Afrique de l'ouest est de 6,7% et de 7,4% en 2014. Les secteurs miniers et pétroliers ne sont pas les seuls éléments d'explications de cette embellie économique dans la sous-région. Il faut également compter avec l'agriculture, les services et la forte demande en termes de consommation et d'investissement. Parmi les pays qui tirent la croissance vers le haut figure la Côte d'Ivoire qui a réalisé en 2012, une croissance de 9,6% selon la dernière estimation faite par le fonds monétaire internationale (FMI). Cette tendance pourrait être maintenue en 2013. Dans le pays, on s'attend à une croissance à 2 chiffres cette année tout en espérant que cela aura des répercussions sur le quotidien des populations. Il y a également le Nigeria avec 6,7% en 2013 et 7,3% pour l'année suivante. Quant au Ghana, il devrait atteindre entre 8 et 9% dans la période considérées. En dehors de



Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, zone d'activités économiques intenses

ces trois pays cités, tous les autres de la sous-région à l'exception du Bénin, du Cap-Vert et de la Guinée Bissau connaîtront un taux de croissance de plus de 5%.

Des performances mitigées dans le reste de l'Afrique

En Afrique centrale, la BAD prévoit une croissance du PIB dans l'ordre de 5,7 % en 2013 et de 5,4 % en 2014. Seuls le Tchad et la RD Congo pourront dépasser la moyenne dans la Région. Dans le cas particulier du Tchad, on retiendra que cette croissance est le fait des bonnes performances de l'agriculture et du pétrole. Quant à la RD Congo, elle devra faire attention aux multiples crises qui menacent sa stabilité

économique. En Afrique de l'Est, les bons élèves sont l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et l'Éthiopie avec une croissance qui se situe entre 5 et 7%. L'Afrique du sud, malgré les turbulences, devrait maintenir le cap de la croissance économique sur les deux années en cours et à venir. En Afrique blanche, les performances économiques restent marquées par le printemps arabe. L'Égypte, par exemple, enregistrera une baisse de 2% cette année avant de remonter à 3,5%. La Tunisie et l'Algérie devraient dépasser 4% de croissance ; et le Maroc et la Mauritanie feront mieux avec 6%. Pour le reste, la performance de la région est boostée par les revenus pétroliers de la Lybie ■

MARIUS NOUZA

LA FONDATION
BUSINESS24
AFRICA

CONSTRUIRE L'AFRIQUE

Notre continent l'Afrique, mère de tous les continents, berceau du monde et de la civilisation, connaît un grand retard dans son développement économique. Depuis plusieurs années, l'Afrique occupe la queue de l'indice de développement humain. Son économie n'arrive pas à décoller alors qu'il regorge des plus importantes ressources naturelles de la planète. Comment accélérer le développement économique de l'Afrique ?

Nous pensons que l'entrepreneuriat de ses fils peut être une des solutions. Toutes les nations développées ont progressé sous la poussée d'entrepreneurs téméraires, ambitieux et motivés. L'Afrique en a besoin, en grand nombre, qui doivent, pour être efficaces, être formés et informés sur l'économie mondiale, ses opportunités et ses défis ainsi que la maîtrise des voies de la réussite en affaires.

Business 24, 1^{ère} chaîne d'information économique dédiée à la promotion de l'économie et de l'entrepreneuriat en Afrique, s'y emploie depuis quelques mois. Une grande partie de ses programmes est financé via La Fondation Business 24.

Si vous aimez l'Afrique et souhaitez le progrès de son économie, ne restez pas passif devant une telle initiative. C'est pourquoi nous vous invitons à vous joindre à nous pour soutenir la vulgarisation de l'entrepreneuriat, la promotion des opportunités d'affaires, la formation au leadership économique, la sensibilisation des jeunes diplômés à l'auto-emploi, une bonne connaissance de l'environnement des affaires, etc... Il est plus qu'urgent d'appuyer le développement économique de l'Afrique, en favorisant la création d'entreprise et la réussite des entrepreneurs. Vos dons permettront de produire des programmes dédiés à la Création d'Entreprises en Afrique.

Vous pouvez contribuer en envoyant vos dons à la Fondation Business 24 ,
06 BP 1779 Abidjan 06, au compte bancaire ci-après :

La Fondation Business 24
Ecobank CI : compte n° 037014 1223953901